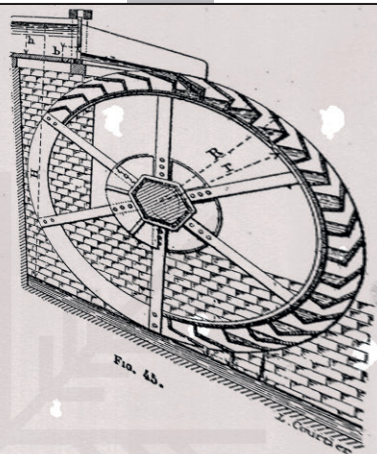


Histoire et patrimoine d'ici
Les meuniers du 1^{er} moulin banal

pp. 12-13



Force 4 en tournage à La Francolière

pp. 24-25



534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Tél. et fax: **418-259-2177**

echosf@videotron.ca

www.echosf.org

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **15 février 2019**.

ADMINISTRATEURS

Nicole Labonté	Présidente	259-7884
Jean-Yves Gosselin	Vice-président	259-2471
Louis-Marie Garant	Trésorier	259-
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659

DIRECTEURS

Lorraine Lamonde	259-2433
Mireille Fournier	259-7526
Gabrielle Thibeault	259-

PUBLICITÉ

Raynald Laflamme

PETITES ANNONCES

Nicole Labonté

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

MONTAGE PREMIÈRE PAGE

Raynald Laflamme

TRAITEMENT DE L'INFORMATION TEXTUELLE

Raynald Laflamme

PHOTOGRAPHE

Jean Dominique Rousseau

ABONNEMENT

Mireille Fournier

RECRUTEMENT ET MEMBERSHIP

Lorraine Lamonde

IMPRESSION

Impressions Credo

*L'Écho de St-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications*

**Culture
et Communications**

Québec

Journal réalisé bénévolement St-François communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$
1/4 page	55,00\$	355,00\$
1/2 page	95,00\$	595,00\$
1 page	115,00\$	1060,00\$
Bandeau 1 ^{re}	115,00\$	1060,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	85,00	635,00\$

Petite annonce 3,00\$

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Les taxes TPS-TVQ sont applicables

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec Marie-Ève Presseau à CPS Média: mpresseau@cpsmedia.ca

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François (G0R 3A0).

Tirage: 735 copies, 11 numéros/an

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Municipalité	418-259-7228
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



Une communauté en action maintenant sur le Web www.echosf.org

SOMMAIRE

La galette des Rois de l'Épiphanie.....	4
Mot du maire.....	5
Tel-Écoute du littoral.....	6
Dîner de la FADOQ.....	6
Le site Internet de la Société de conservation du patrimoine.....	7
Période d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020.....	8
La prévention avant tout.....	8
Répertoire des comités, associations et organismes.....	8
La presse communautaire malmenée par le municipal.....	9-10
Une œuvre de bienfaisance nécessaire supportée grâce à vous.....	10
Les artisans de L'Écho.....	10
Le mécanisme d'un moulin à roue verticale.....	12
Les meuniers du 1 ^{er} moulin banal à Saint-François.....	12-13
Voici les conditions d'engagement d'un meunier.....	13
Homélie de la Messe de Minuit: Le sens à donner à sa vie.....	14
Est retournée vers le Père.....	14
Semaine nationale de prévention du suicide.....	15
Bibliothèque de Montmagny.....	16
Le Club Rotary: partenaire du programme Générations branchées!.....	16
Corrine Blais, Ambassadrice de la semaine de la Jonquille.....	17
Saviez-vous que?.....	18
Nouveau service pour les résidents de Saint-François.....	19
La MRC de Montmagny dévoile la mise à jour de sa Politique des aînés.....	20
Tournoi de hockey et Fête familiale pour déjouer l'hiver.....	21
Le travail de Soupe au Bouton reconnu par Centraide.....	22
Devenez membre de votre journal communautaire.....	23
La Francolière: Visite des pompiers.....	24
La Francolière: L'activité privilège: bien amusante.....	24
La Francolière: Force 4 en tournage à La Francolière.....	24
La Francolière: Le spectacle de Noël: un beau moment de partage.....	25
La Francolière: Les journées de la persévérance scolaire.....	25
Info-Loisirs.....	26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33
Des adolescents s'impliquent pour sensibiliser les parents!.....	33
Au fil des jours.....	35
L'Écho Municipal.....	12 pages

Des activités dansantes grâce à de généreux commanditaires

L'organisatrice des Soirées et soupers dansant de Saint-François, madame Berthe Guimont et le président de la FADOQ Saint-François, M. Joseph-Aimé Blais, tiennent à remercier les commanditaires qui ont contribué au souper dansant «On fête Noël», le 2 décembre dernier au Centre des loisirs.

L'Écho de Saint-François se joint aux organisateurs pour remercier publiquement les commanditaires suivants :

Les Aliments Trigone inc.
BMR de Saint-François
Boucherie Richard Morin
Caisse populaire Desjardins de la MRC de Montmagny
Compagnie Garant
Dépanneur Servi Express Saint-François
Dr Simon Morin
Ferme Boulet (Simon et Mariette)
Ferme Joseph-Aimé Blais
Magasin Coop de Montmagny
Pharmacie Proxim Vincent Lamonde Boulet
La Miellée de la Rivière-du-Sud (Jacques Boulet et Lucille Kirouac)
Les Emballages LM
Les Immeubles Guy Garant
M. et Mme Louis-Marie-Garant
Berthe Guimont et Joseph-Aimé Blais
Outic inc. Denis Garant Saint-François
Philiass Blais et fils inc.
Restaurant l'Arrêt Stop
Yvon Montminy et Agathe Beaumont
Spécialité de Moteurs de Berthier inc.
Salon de Quilles l'Oie Blanche

 PHILIAS BLAIS & FILS INC. RBQ: 8264-0913-12  Jacques Blais, propriétaire T 418.259.7841	Excavation Terrassement Déneigement Transport Épandage Démolition Caméra pour drain de fondation  Ecoflo Installation septique ADVANCED ENVIROSEPTIC Préserver l'équilibre de la nature.	Récupération  	 Location de mini-conteneurs 10, 15 et 20 verges
218, Rivière-du-Sud, Saint-François de la Rivière-du-Sud, Montmagny, QC, G0R 3A0 ph.blais@globetrotter.net www.recuperationjb.com			

La galette des Rois de l'Épiphanie

L'Épiphanie, une définition

Le terme a une signification bien précise puisqu'il renvoie à la compréhension soudaine d'un phénomène ou de l'essence de quelque chose. Une épiphanie est donc une révélation, une prise de conscience brutale. Dans son acception religieuse, elle renvoie à la manifestation de Jésus aux Mages.

Dans l'imaginaire chrétien, la galette des Rois fait référence aux trois rois mages qui, guidés par une étoile, se sont rendus à Bethléem, pour se recueillir devant la crèche où serait né Jésus, offrant à l'enfant de précieux présents: de l'or pour Jésus Roi, de l'encens pour Jésus Dieu et de la myrrhe pour Jésus Humain.

La galette des Rois de l'Épiphanie

Pendant notre rencontre avec les jeunes. Nous avons désigné, un roi et une reine, pour chaque groupe, par le gâteau des Rois. Félicitation aux jeunes pour cette belle participation. ☺



Les première année avec le roi et la reine désignés.



Les deuxième année ont eu droit à leur roi et à leur reine.



www.garant.com



On vous facilite la tâche^{MC}

Tout d'abord, au nom du conseil municipal, j'aimerais vous souhaiter à toute et à tous une excellente année 2019!

Bonne nouvelle! Nous avons réussi collectivement à baisser notre quantité de déchets annuels par résident! En 2017, nous étions à 370 kilogrammes par habitant alors qu'en 2018, nous avons diminué ce nombre à 336 kg, ce qui nous place légèrement en dessous de la moyenne régionale qui est de 339 kg. Toutefois, tout n'est pas gagné puisque la moyenne provinciale est de 263 kg. Continuons d'être vigilants quotidiennement afin de maximiser nos bacs bleus et verts. C'est payant pour notre municipalité, mais surtout pour la planète!

Notre patinoire est très achalandée cette année. Nous avons eu un très grand nombre d'inscriptions pour la ligue de hockey intermunicipale, à un point tel que nous avons dû former deux groupes pour les 8 à 12 ans. Bravo aux instigateurs ainsi qu'aux entraîneurs pour votre implication!

Dans le même ordre d'idées, n'oubliez pas la Classique hivernale, qui se tiendra au Centre des Loisirs, le 8 février prochain. D'ailleurs, il reste encore quelques places de disponibles pour la partie des 35 ans et plus

Mot du maire



prévue à 20 h. N'hésitez pas à vous inscrire! De plus, le duo de chansonniers New Wave sera au rendez-vous pour vous faire danser. Bref, c'est une soirée à ne pas manquer!

Il s'en suivra, le samedi 9 février, la Fête familiale et le tournoi de hockey. Glissade, hockey bottine pour enfants, jeu gonflable, maquillage, et j'en passe, seront au programme. Un mini casse-croûte sera également sur place pour combler vos petites fringales de la journée. Plaisir en famille et entre amis garanti!

En terminant, profitez de cette abondance de neige pour faire de belles activités à l'extérieur. N'y a-t-il rien de mieux qu'une bonne bouffée d'air frais pour refaire le plein d'énergie? Bon mois de février à tous! ☺

Frédéric Jean, maire

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Avis aux lecteurs — Le journal offre gratuitement cet espace à la disposition de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.



Alectron
ANALYSE D'EAU INC.

- SERVICES VARIÉS DE GESTION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU
- ANALYSE D'EAU
- SUIVIS D'ANALYSES
- REMISE AUX NORMES
- DÉSINFECTION DE TUYAUTERIE
- FORMATION D'ÉCHANTILLONNAGE
- PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS
- REMPLACEMENT DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX

1-581-985-6544 (SANS FRAIS)

TECHNICIENS QUALIFIÉS EN GESTION DE L'EAU RECONNUS PAR LE MINISTÈRE (MDDELCC)



R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire

Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Caméra de drain
Compost Certifié

Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 yvonmont@globetrotter.net
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0



FRÉCHETTE

418 248-2900
MONTMAGNY (QUÉBEC)
www.frechetteford.com



- Équipe expérimentée
- Transparence
- Service personnalisé
- À l'écoute de vos besoins
- Environnement sans pression
- Ambiance chaleureuse

CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS!



FRANCIS FRÉCHETTE
Président



BENOÎT LEVESQUE
Directeur des ventes



STÉPHANE BERNIER
Conseiller aux ventes



RICHARD DUTIL
Conseiller aux ventes



MYREILLE PORLIER
Conseillère aux ventes



CAROLINE PAGEAU
Directrice financière



Service d'écoute
téléphonique anonyme
et confidentiel

1 877 559-4095

Du lundi au vendredi de 18h à 3h du matin et les samedis
et les dimanches de midi à 3h du matin



Saint Valentin

Dîner de la FADOQ Saint-François

Le Club FADOQ Saint-François tiendra son dîner de la Saint-Valentin le mercredi 13 février. Les membres et leurs invités sont attendus pour 11 heures au restaurant L'Arrêt Stop. Le coût du repas est de 14\$, payable sur place. Les réservations doivent être enregistrées avant le 11 février à l'un des numéros de téléphone suivants: 418-259-7866 ou 418-259-2433. Bonne Saint-Valentin à tous! ♡

**Source: Lorraine Lamonde
Club FADOQ Saint-François**



**GARAGE
SAMSON**

418 248-1422
ggbsamson@globetrotter.net

873, Rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 4B0

Weed Man®

ENTRETIEN DE PELOUSES
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : **418 248-7970**
Sans frais : 1 800 463-4877

www.weedmanquebec.com



Les produits métalliques Roy
Fabrication de métal sur mesure

**52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0**

**TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931**

www.roymetalinc.com
Nous recrutons

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

**TOITURE
INNOVATOIT**
UN TOIT DURABLE • UN SERVICE IMPECCABLE

RBQ : 5737-2690-01

FERBLANTIERS COUVREURS
BARDEAUX D'ASPHALTE ET D'ACIER
TOIT MÉTALLIQUE
DÉNEIGEMENT DE TOITURE
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR



INNOVATOIT.COM



418.554.4352 ☎ 24/7



Bienvenue sur le site de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Le site Internet de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Un franc succès depuis 2013

C'est en 2013 que la Société de conservation du patrimoine inaugure son site Internet à l'adresse suivante : www.patrimoinessaintfrancois.org .

Voici le tableau du nombre des visiteurs depuis 2013 :

ANNÉE	VISITEURS
2013	3 746
2014	11 837
2015	15 175
2016	24 932
2017	31 833
2018	73 353

Le site comporte plus de 3 151 photos, 514 documents PDF accessibles, 6 liens vidéos vers Youtube et 68 liens vers des pages Web. Parmi ces documents, tous les numéros de votre journal communautaire, *L'Écho de Saint-François*, depuis sa création en 1993, y sont disponibles. Vous pouvez aussi y consulter plus de 2 272 cartes mortuaires, principalement de gens connus des citoyens de Saint-François. L'onglet, «Album d'anciennes photos», contient plus de 700 photos de nos archives. Vous y trouverez aussi des onglets sur l'ancien couvent, sur les pavillon Pierre-Laurent-Bédard et Frédéric-Auguste-Oliva, ainsi que sur le calvaire et notre belle église.

Le site est supporté par plusieurs commanditaires nommés sur le sit. Vous avez, depuis décembre dernier, la possibilité d'aider financièrement en allant sur l'onglet «DEVENIR MEMBRE» et ajouter votre nom à cette liste, si vous le désirez.

Nous serons heureux de vous compter parmi nos visiteurs. Bonne lecture! ☺

Louis-Marie Garant, responsable du site



BIÈRES ARTISANALES
 CORSAIRE MICROBRASSERIE
 ARCHIBALD
 LES 2 FRÈRES
 UNIBROUE



**OUVERT TOUS LES JOURS
 dès 6 heures**
**Mireille et Luc
 pour vous servir**
418•259•1234
 335, ch. St-François Ouest, Saint-François

ZONE BONBONS



Produits de chez-nous

- Les Élevages Bonneau
- La Miellée de la rivière-du-sud
- Ferme les petits plaisirs
- Cidrerie La Pomme du St-Laurent

Ici à votre dépanneur

Période d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020 à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Berthier-sur-Mer) et la Francolière (Saint-François)

La période officielle d'admission et d'inscription se déroulera entre le 1er et le 15 février 2019.

Pour l'admission au service Passe-Partout [4 ans] : l'enfant doit être né avant le 1er octobre 2015 (doit avoir 4 ans avant le 1er octobre 2019) et toute nouvelle admission au préscolaire [5 ans] ou au primaire, vous aurez besoin de présenter les documents suivants :

- ◀ L'original du certificat de naissance (grand format)
- ◀ Une preuve de résidence au Québec l'une des pièces suivantes où se retrouve votre adresse actuelle :
 - ▲ Permis de conduire de l'un des parents ;
 - ▲ Compte de taxes scolaires ou municipales ;
 - ▲ Compte d'Hydro-Québec ;
 - ▲ Tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.
 - ▲ Une copie du dernier bulletin scolaire (pour une inscription au primaire)

- Une communauté en action -

Pour de plus amples renseignements, contactez le secrétariat de l'école La Francolière au numéro 418-259-7762 poste 4100. ☎

La prévention avant tout

Saviez-vous que 80 % des blessures à la tête traitées aux services d'urgence chez les enfants et les jeunes, notamment les commotions cérébrales, sont liées aux sports et aux loisirs ? Lorsque les enfants jouent dehors, que ce soit pour pratiquer un sport d'équipe comme le hockey ou pour le plaisir, comme pour s'adonner à la glissade en toboggan, gardez-les en sécurité en prenant de bonnes précautions : Assurez-vous que vos enfants portent l'équipement de sécurité approprié, surtout un casque spécialement conçu pour l'activité en question. Les casques de hockey, les protecteurs faciaux et les visières doivent porter la marque CSA de l'Association canadienne de normalisation. La date de fabrication doit être indiquée sur le casque de hockey. On

ne devrait jamais acheter ni vendre des casques de hockey vieux de plus de cinq ans. ☎

RÉPERTOIRE DES COMITÉS / ASSOCIATIONS / ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association de baseball.....	Éric Morneau	buzzzzzzzer@hotmail.com
Association de soccer.....	Jean-Pierre Laflamme	418-259-2650
Bibliothèque Chabot Bonneau	Lucille Kirouac	kirouac-boulet@videotron.ca
Bibliothèque du rocher.....	Patricia Leblanc	418-259-7626
Centre Gym Santé.....	Mario Marcoux	mariomarcoux@hotmail.com
Cercle des fermières.....	Monique Fiset	fedtresoriere06@outlook.com
Club de Fer.....	Richard Côté	418-259-2601
Club de pétanque.....	Marcel Morin	418-259-7330
Comité d'embellissement	Agathe Beaumont	agathe.beaumont@icloud.com
Comité sports et loisirs.....	Jean-Pierre Laflamme	loisirs@stfrancois.ca
Comptoir d'entraide	Gilbert Crevier	418-259-2287
Garde Paroissiale	Marc André Bonneau	418-259-2977
Journal L'Écho	Raynald Laflamme.....	echosf@videotron.ca
La Fabrique	Camille Laliberté.....	fstfs@videotron.ca
L'âge d'or	Joseph Aimé Blais	418-259-7866
Les Habitations Patrimoniales	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca
Pompiers & Premiers répondants.....	Jacques Théberge.....	jtnb@videotron.ca
Société de conservation du patrimoine	Jacques Boulet	patrimoine.st-franc@oricom.ca

LAURENCE HALLÉ TA

IMPÔT 2018

*Je serai à la Maison de la
Paroisse tous les mardis et
jeudis de 18h30 à 21h du
1^{er} mars au 30 avril.*

*Pour me rencontrer en dehors
de cet horaire, me contacter
au numéro suivant:*

Tél.: 418-998-1098

**PROGRAMMATION
FÉVRIER & MARS**

Partenaire saison

29, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1J6
418 241-5799 • 1 866 641-5799 • www.adls.ca

75, boul. Taché Ouest, Montmagny

Michel Fugain
3 février
15h
MAISON ROUSSEAU

Phil Roy
8 février
20h
LA PRISE

Dumas
9 février
20h
90-FM

Polynésie française
20 janvier 13 h 30 • 21 janvier 19 h 30
Singapour
10 février 13 h 30 • 11 février 19 h 30
club Voyages

Laurent Paquin
16 février
20h
St-Basile

Pierre-Luc Pomerleau
20 février
20h
NATHALIE DURÉ

Rémi Bolduc Jazz Ensemble
23 février
20h
LA PRÉ

Cas Public
24 février
15h
CHARLOTTE R

Koriass
1^{er} mars
20h
Centre d'études collégiales Montmagny

Dominic et Martin
2 mars
20h
LOÏE BLANCHE

Peter MacLeod
9 mars
20h
GARAGE CORRIVEAU MARTECH INC.

L'Art de la chute
17 mars
20h
Les Voyagements

Daniel Grenier
21 mars
20h
NATHALIE DURÉ

GrimSkunk & Anonymus
22 mars
21h
RESTAURANT A la Rive

Québec Issime
23 mars
20h
Restaurant A la Rive

VIVE LA RELÂCHE!
Horaires cinéma au
www.adls.ca

Les Bros
8 mars 14 h
CIRQUE

La presse communautaire malmenée par le municipal

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël a décidé, le 3 décembre dernier, en l'absence du maire Gilles Breton, que le journal communautaire La Rafale deviendra un journal municipal à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, sous prétexte que les fonds alloués à la production de La Rafale pour la publication de l'information municipale sont trop élevés.

Selon monsieur Ronald Roberge, président du journal La Rafale, la véritable raison en est une de censure et de contrôle de l'information. La directrice générale de la municipalité, madame Julie Roy, n'aurait pas apprécié le contenu de lettres ouvertes provenant d'une citoyenne s'opposant à des décisions prises par le conseil municipal. Ces lettres ouvertes avaient été publiées dans la rubrique « Opinion du lecteur », notamment dans les éditions d'avril et de mai de La Rafale. Madame Roy aurait, par la suite, menacé de couper l'acompte versé au journal. « Le journal communautaire appartient à la population, a affirmé monsieur Roberge, et les citoyennes et citoyennes ont le droit de nous faire parvenir des textes. »

De véritables coups bas de la part de la Municipalité

Toujours selon monsieur Roberge, La Rafale a mis de l'eau dans son vin en cessant de publier des lettres ouvertes pouvant porter atteinte au conseil municipal et en offrant à la municipalité de nouvelles propositions d'affaires. Rien de tout cela n'est advenu. La Municipalité est allée plus loin encore en expulsant le journal du local prêté par la municipalité et en contactant le ministère de la Culture et des Communications afin de se faire transférer une subvention accordée au journal La Rafale dans le cadre du Programme d'aide aux médias communautaires. De plus, la Municipalité aurait déjà octroyé un contrat à l'imprimerie Créaphiste située à Armagh afin qu'elle publie un nouveau journal municipal.

Mais cela ne s'arrête pas là, les clients du journal ainsi que les organismes du milieu ont été contactés pour faire parvenir leurs annonces et communiqués à coût moindre aux fins de publication dans le nouveau journal municipal en se livrant ainsi à une guerre de prix sans merci. La Municipalité a fait paraître sur sa page Facebook une annonce informant la population que le nouveau journal « sera la continuité du journal La Rafale et vous y retrouverez donc l'information habituelle de la

Suite à la page 10

Suite de la page 9...

La presse communautaire malmenée...

Municipalité et des organismes communautaires locales (sic)». De plus, on peut lire, sur la page Facebook de la Municipalité, qu'un comité de rédaction sera formé « afin d'y retrouver plus de contenu local ».

La Rafale ne fermera pas

Quoi qu'en dise la Municipalité ainsi que l'éditeur du nouveau journal (Créaphiste), La Rafale ne ferme pas ses portes, d'affirmer monsieur Roberge, qualifiant même les tactiques utilisées par la municipalité de véritables coups bas. Le conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif entend mobiliser la population et convoquera dans un premier temps ses membres à l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu en février. ☪

Source : Yvan Noé Girouard, directeur
Association des médias écrits communautaires
du Québec

Une œuvre de bienfaisance nécessaire supportée grâce à vous

Encore cette année [2018] a vu votre générosité légendaire. Grâce à vous, nous avons distribué 14 magnifiques Paniers de Noël. Merci à tous les commanditaires qui ont donné pour cette œuvre nécessaire. Je n'oublie pas toutes les personnes qui ont offert gratuitement de leur temps à cette œuvre de bienfaisance. Un merci spécial à un particulier qui fut d'une grande générosité. L'œuvre des Paniers de Noël vous invite à nouveau à être généreux en 2019. Bonne année à tous! ☪



Source : Gilberte Crevier

Les artisans de L'Écho



Les artisans de L'Écho de Saint-François ont profité de la Soirée reconnaissance des bénévoles, le 6 décembre, pour se faire tirer le portrait. De gauche à droite: une nouvelle venue, Madame Gabrielle Thibault, administratrice; un graphiste-collaborateur depuis de nombreuses années qui s'occupe d'animer le calendrier Au fil des jours, M. Pierre Cauffopé; la personne attitrée au renouvellement des abonnements, Mme Mireille Fournier, administratrice; un bénévole reconnu à Saint-François pour son sens des affaires et de l'organisation, M. Louis-Marie Garant, trésorier; une artisane qui donne beaucoup de son temps, Mme Nicole Labonté, présidente; un pivot de l'organisme depuis 25 ans dédié à la production du journal, M. Raynald Laflamme, secrétaire; une dame généreuse qui maîtrise l'art de renouveler les cartes de membres, Mme Lorraine Lamonde, administratrice; un citoyen engagé qui rend de loyaux services, M. Jean-Yves Gosselin, vice-président. (Photo: Jean-Dominique Rousseau, photographe de L'Écho) ☪

Experts en solutions d'emballage de carton
www.emballageslm.com - 418-259-7710

**NOUVEAU
FESTIVAL PRINTANIER
À NE PAS MANQUER!**

Du 1^{er} au 31 mars 2019

**LA MUSIQUE
DANS TOUS
SES ÉCLATS!**

LA deGelee 2019



**12 concerts
dans 12 municipalités
des MRC de Montmagny
et de L'Islet**

15 \$ taxes incluses (sauf soupers-spectacles)

1^{er} MARS MONTMAGNY • 2 MARS SAINT-OMER

3 MARS CAP-SAINT-IGNACE • 8 MARS L'ISLET
(Souper-spectacle 61 \$)

9 MARS LAC-FRONTIÈRE • 10 MARS SAINT-JEAN-PORT-JOLI

16 MARS BERTHIER-SUR-MER • 17 MARS SAINT-PAMPHILE
(Souper-spectacle 60 \$)

22 MARS SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
(Souper-spectacle 47 \$)

29 MARS SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

30 MARS SAINT-ROCH-DES-AULNAIES • 31 MARS TOURVILLE

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

418 248-7927

f LaDegelee

accordeonmontmagny.com/la-degelee

festivalladegelee@montmagny.com

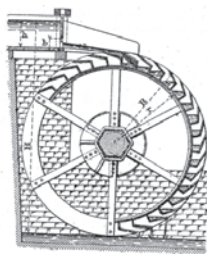
**CARREFOUR
MONDIAL
DE L'Accordéon**
MONTMAGNY - QUÉBEC - CANADA

**ARTS
& Culture L'Islet**

Desjardins

**SDÉ
Montmagny**

Québec



Histoire et patrimoine d'ici

Le développement de la seigneurie Bellechasse-Berthier s'est vraiment concrétisé à partir de 1712 par la concession de terres à de nombreux censitaires. Conformément aux exigences du régime seigneurial, Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, nouvel époux de la seigneresse madame Françoise-Viennay Pachot, a fait construire à Berthier un moulin banal destiné à moudre le grain de ses censitaires. Ce moulin étant actionné par le vent. Cependant les nouveaux censitaires qui ont obtenu des terres au sud de la rivière du Sud à Saint-François trouvent qu'il est périlleux de traverser la rivière, et ce pendant de longues périodes de l'année. Dès 1722, ils réclament la construction d'un moulin à eau sur les bords de la rivière Giasson. Nicolas Blaise des Bergères de Rigauville s'est toujours refusé à contracter cette nouvelle dépense.

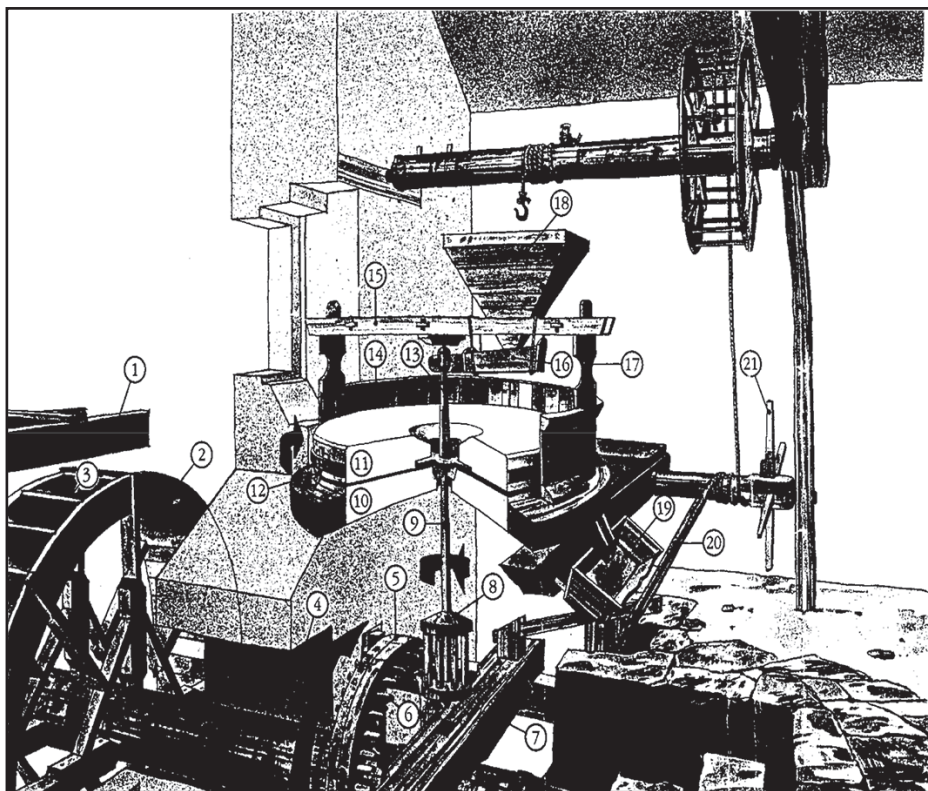
✍ par Jacques Boulet, décembre 2018

À la suite d'une sentence de la Prévôté du 6 décembre 1737, la seigneresse, devenue veuve, se voit accorder un délai de 2 ans pour construire ce moulin. D'après les contrats consultés, il est évident que madame Françoise Vianney Pachot a obtempéré à cet ordre en l'année 1739. Il nous est impossible de préciser à quelle période de l'année puisque le document qui sert de contrat de construction est demeuré introuvable. Cependant, dans un contrat du notaire Latour, en date du 25 février 1740, madame Pachot reconnaît devoir 4,000 livres aux sieurs de Brouages et Desautiers qui lui ont fourni argent et matériaux pour la construction d'un moulin à eau dans sa seigneurie de Bellechasse-Berthier. De plus, dans un autre contrat du 26 octobre 1740, rédigé également par le notaire Jean Latour, Daniel Frégeau cède à madame Pachot un terrain de 2 perches en superficie sur lequel un moulin a été construit. D'autre part, après l'année 1813, date de l'abandon de ce moulin à son triste sort, tous les contrats concernant cet endroit où fut construit le moulin banal nous parlent de l'emplacement du « moulin à la ruine ». De fait, aujourd'hui les restes d'une partie du solage de ce moulin sont encore bien

visibles à mi-hauteur des Grandes Côtes, à proximité de la plus haute chute.

Le nom de quelques meuniers

En consultant les notaires de cette époque, nous avons retrouvé le



Le mécanisme d'un moulin à roue verticale

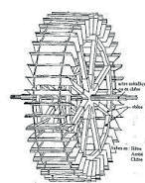
1 rigole	8 lanterne	15 civière
2 roue	9 gros fer	16 auget
3 godets, augets	10 meule courante	17 évêque
4 arbre	11 meule gisante	18 trémie
5 rouet	12 balai	19 auge
6 alluchons	13 frayon	20 trempure
7 palier	14 archures, coffrage	21 cabestan

Source : Apparition des moulins à eau

<http://www.lignerolles-03.fr/111ftp/Apparition%20des%20moulins%20à%20eau.pdf>



Les meuniers du 1^{er} moulin banal à Saint-François



nom de quelques meuniers engagés par madame de Rigauville et ses fils ainsi que par les dames religieuses de l'Hôpital Général qui sont devenues propriétaires de la seigneurie Bellechasse-Berthier.

Alexandre-Noël Hainse fut engagé le 16 décembre 1753, pour une période de 3 ans, par monsieur de Rigauville dans un contrat rédigé par le notaire Charles-Louis Nicolas Lévesque.

Le 10 mars 1756, selon un contrat du notaire Pierre Rousselot, **Jean-Baptiste Jembard**, beau-père d'Alexandre-Noël Hainse, le remplace à ce poste.

Le notaire Claude Barolet, dans un contrat rédigé le 24 avril 1759, nous révèle que Jean-Baptiste Jembard est retourné exercer son métier de meunier chez monsieur Couillard, seigneur de La-Rivière-du-Sud, et qu'il est remplacé par **François Langlois**, originaire de Saint-François, île d'Orléans, également pour une période de trois ans. Cependant, nous ignorons combien de temps il est demeuré à ce poste.

Alexandre Bourg, réfugié acadien, aurait été le meunier de monsieur de Rigauville de 1767 à 1770; il fut enterré à Saint-François en cette même année ainsi que sa femme Marie Ébert, laissant orphelins plusieurs enfants en bas âge.

Le 30 juillet 1771, le même **François Langlois** de l'île d'Orléans signe un nouvel engagement de trois ans devant le notaire J. Antoine Saillant.

Le 8 octobre 1778, selon un contrat du notaire J. Claude Panet, **Pierre Bourg (Bourk)** prend la charge de faire tourner ce moulin à farine. À partir de 1780 jusqu'à 1805 c'est son frère **Simon Bourg (Bourque)**¹ qui exerce le métier de meunier à cet emplacement dans les Costes. Durant ces années, plusieurs

contrats d'achat², d'échange, de vente de terres attestent que Simon Bourg est meunier, cette fois pour les dames de l'Hôpital général qui ont hérité de cette seigneurie par le testament du chanoine Charles-Régis de Rigauville en 1780. ☉

1 Pierre et Simon Bourg sont les fils d'Alexandre Bourg.

2 Charles-Louis Nicolas Lévesque, 18 juillet 1784, 13 avril 1785, 1 août 1792, Nicolas-Gaspard Boisseault, 3 mars 1792, 19 mars 1792, 1 août 1792, 18 septembre 1792; Joseph Riverin, 20 février 1801, 20 juin 1803.

Voici les conditions d'engagement d'un meunier

Obligations

- a- Entretenir le moulin en bon état, faire les menues réparations
- b- Veiller à la conservation et à l'entretien de la chaussée
- c- Fournir au seigneur 2 beaux cochons

Avantages

- a- Garder le tiers des moutures de tout le blé laissé en paiement par les censitaires
- b- Garder toutes les moutures des menus grains
- c- Prendre son bois de chauffage et les bois pour les réparations du moulin et de la chaussée sur le terrain du moulin ☉



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
 564, chemin Rivière-Sud
 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 (Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
 Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

A c h a t e t v e n t e d e f e r m e

Homélie de la Messe de Minuit

Le sens à donner à sa vie

NDLR -- Le 24 décembre à 20 heures, la communauté chrétienne de la paroisse Saint-François-de-Sales s'est réunie avec leurs invités parce qu'ils savaient que ce soir-là, de nouveau et de manière particulière, un Enfant nous est né. Pour nous accompagner dans cet avènement, notre prêtre collaborateur, résidant retraité, l'abbé Jacques Simard, a livré une homélie. Aujourd'hui, il souhaite partager sa réflexion avec les lecteurs de L'Écho. Le journal communautaire accueille favorablement sa demande et lui ouvre donc cette page. Bonne lecture!

Qu'on l'ait voulu ou non, nous avons tous et toutes une raison de nous déplacer ce soir. Ou parce qu'on a voulu faire plaisir aux enfants qui voulaient fêter leur ami Jésus ou encore qu'on a voulu se rappeler à soi-même une des joies de son enfance, la Messe de Minuit et ses charmes d'autrefois. Et cependant, malgré tout cela, beaucoup d'entre nous ne s'y reconnaissent plus, dans leur religion.

Est retournée vers le Père...

Madame Antonia Allaire décédée le 8 décembre 2018 à l'âge de 92 ans



à l'Hôpital Jeffrey Hale de Québec. Elle était l'épouse de feu monsieur Léon Blais. Elle était la fille de feu monsieur Jean-Baptiste Allaire et de feu dame Maria Gagnon. Elle demeurait autrefois à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Michel (Sylvie), Claudette (Claude), Fernande (Richard), Ghislaine (Robert), Marcel (Jean-

nine), ses petits-enfants: Valérie, Pierre, Katya, Guillaume, Audrey, Caroline, Anita, Thomy, Francis, Jonathan, Martin et Thierry, ses arrière-petits-enfants: Camille, Eliot, Olivier, Roxanne et Eva. Elle était la sœur de: feu Jean (feu Lorraine), Anne-Marie (feu Albert), feu Albert (Jacqueline), feu Ange-Marie (feu Aristide), Sœur Jeanne D'Arc, feu Conrad, feu Gilles, Marielle (feu Léopold), feu Gonzague (Lucille), feu Madeleine (feu Léo), feu Jean-Guy (Ruth), Paul-Arthur (Rena), feu Colette (feu Georges), Yolande (Pierre), Georges (Henriette). Elle laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Blais, de nombreux neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Le service religieux a été célébré le samedi 29 décembre 2018 à 11h en l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. L'inhumation aura lieu ultérieurement au cimetière paroissial. ☪

Photo: Louis-Marie Garant – Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud



Qu'est-il arrivé? Est-ce la vie qui nous a changés? Est-ce l'espace qui nous a façonnés autrement? Ce que j'avais cru vrai dans mon enfance serait-il devenu une fausseté dans ma vie d'adulte? Autant de questions qui remontent à la mémoire. Pour en sortir, il faudrait revenir à l'essentiel, c'est-à-dire au sens à donner à sa vie! Où est-ce qu'on s'en va?

Les diverses sociétés qui nous ont bâtis comme hommes et femmes sont devenues avec le temps sophistiquées et même individualistes, sans âme pour ne pas dire sans cœur. Des sciences et des techniques nous prennent toujours et encore dans un engrenage qui dévore nos forces au point de saper les valeurs qui font des humains équilibrés. Que serons-nous demain, en face ou à côté des robots qui arrivent sur le marché, ou en particulier tout soumis à l'I.A. [intelligence artificielle] capable de rivaliser et même dépasser notre faculté d'entendement?

Eh bien! ce soir de Noël nous ramène sur nos deux pieds et nous interpelle: quelle est ma relation avec mon créateur, l'intelligence infinie, l'auteur du cosmos? Comment à mon âge, j'accepte encore la naissance d'un enfant qui, devenu adulte, sera mon sauveur? Est-il toujours une lumière dans ma nuit? Cet enfant qui a ravi les années de mon enfance sera-t-il toujours pour moi le Christ rédempteur? C'est à moi seul de répondre en mon âme et conscience à la façon des bergers qui dans un acte de foi ont retrouvé leur dignité d'homme et chanté la fraternité. ☪

Jacques Simard, ptre – Noël 2018

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.



La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: Inormand@globetrotter.net

Semaine nationale de prévention du suicide

Message de votre équipe régionale en prévention du suicide

L'association québécoise de prévention du suicide, le CISSS de Chaudière-Appalaches et ses partenaires vous présentent, du 3 au 9 février 2019, la 29^e édition de la Semaine nationale de prévention du suicide sous le thème « Parler du suicide sauve des vies ».

Au Québec, c'est en moyenne 3 personnes par jour qui décéderont par suicide. Il est donc impératif d'envoyer un message clair que le suicide n'est pas une option.

Si vous souffrez ou que vous connaissez une personne qui vit un moment de détresse, n'attendez plus. Il existe des services d'aide gratuits, confidentiels et disponibles 24 h / 7 jours partout dans la région. Parce que TOUTES les vies sont précieuses! ☺

www.prevenirlesuicide.com

www.commentparlerdusuicide.com

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811

Info-social

24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

Service d'aide en situation de crise suicidaire

1 866 APPELLE

1 866 277-3553

24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

PRÉSENTE

LE RISQUE

⚡

Risque n° 6

SORTIR APRÈS UNE PLUIE VERGLAÇANTE

Il y a des petits risques que l'on aime prendre.
Mais pour vos projets, **ne prenez aucun risque.**

Découvrez notre CELI et notre REER garantis à 100 %

Communiquez avec l'un de nos agents d'investissement
1 800 463-5229 | epq.gouv.qc.ca | Retrouvez-nous sur 

Épargne
Placements
Québec 



Bibliothèque de Montmagny

Le Club Rotary : partenaire du programme Générations branchées!

En rodage depuis le mois de septembre, le programme *Générations@branchées* a été officiellement lancé en janvier grâce à l'appui d'un nouveau partenaire : le Club Rotary de Montmagny. Ce dernier s'est engagé à soutenir financièrement le programme pour les trois prochaines années, à raison de 1000 \$ par année.

Quelques semaines ont suffi pour mesurer la popularité de ce nouveau service qui consiste à jumeler adolescents et adultes dans l'apprentissage de l'informatique et des nouvelles technologies. La Bibliothèque pourra donc outiller adéquatement ses jeunes « enseignants » et en recruter davantage afin de répondre à la demande!

« Nous sommes fiers d'être partenaires de ce programme novateur et audacieux qui encourage les relations intergénérationnelles et le développement social et professionnel des adolescents. Par ses actions, le Club Rotary souhaite améliorer la qualité de la vie dans sa communauté en soutenant notamment les jeunes et les personnes âgées. C'était donc naturel pour nous d'appuyer le programme *Générations@branchées* », de confier Cynthia Lamontagne, présidente du Club Rotary de Montmagny.

De l'envoi de courriels à l'emprunt de livres numériques en passant par la navigation sur le web et les premiers pas sur Facebook... les sujets pouvant être abordés sont des plus variés. En fait, c'est l'apprenant qui établit ses besoins et par la suite, la Bibliothèque veille à le jumeler avec un jeune possédant les compétences nécessaires pour l'aider.

L'invitation est à nouveau lancée auprès des jeunes de 12 à 17 ans maîtrisant bien les technologies numériques et souhaitant partager leurs connaissances à communiquer avec Philippe Cadieux, directeur adjoint de la Biblio-

thèque de Montmagny, en écrivant à biblio@ville.montmagny.qc.ca ou en composant le 418-248-4856. Les adultes qui aimeraient participer au programme à titre d'apprenant peuvent également laisser leurs coordonnées.

À propos de Générations@branchées

Notons que le programme *Générations@branchées* existe dans certaines bibliothèques du Québec depuis de nombreuses années, mais que c'est en raison de l'intérêt démontré par d'autres bibliothèques et de ses retombées positives que l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ), appuyée par le ministère de la Famille, a décidé de l'étendre à l'échelle nationale. *Générations@branchées* a d'ailleurs remporté plusieurs distinctions, notamment un certificat honorifique lors du Mérite Ovation municipale (2011), le Prix Innovation des services documentaires du Québec (2011) et le Prix d'excellence du Carrefour action municipale et famille (2014). ☉

Marie-Claude Montminy

Communications régionales Montmagny

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST
LÀ.

PROMUTUEL
ASSURANCE 🏠 🚗

1 888 265-7940
promutuelassurance.ca

PROMOTION
**ROLL UP/
ENROULEUR**

33 POUCES X 79 POUCES
COMPREND L'IMPRESSION, LA STRUCTURE ET UN SAC DE TRANSPORT

**AFFICHEZ VOUS
À PARTIR DE**

129\$

POUR COMMANDER OU EN SAVOIR PLUS
CREDO
création • impression • affichage

418 839-7207
info@impressionscredo.ca
impressionscredo.ca

Aussi disponible
Roll up impression sur textile

ROLL UP/
ENROULEUR



Corrine Blais, Ambassadrice de la semaine de la Jonquille

✍ par Corinne Blais
Ambassadrice de la jonquille

Je me présente: Corinne Blais. J'ai 22 ans et je suis résidente de Saint-François. Cette année, je serai ambassadrice pour la semaine de la Jonquille pour la Société canadienne du cancer. La semaine de la jonquille aura lieu du 4 au 6 avril 2019.

Tout d'abord, comme vous le savez le cancer touche environ 1 Canadien sur 2. Cette maladie n'a évidemment pas de parti pris pour personne. Sa sélection n'épargne même pas les jeunes, tout le monde peut y passer, et ce, à n'importe quel moment et âge. Voyant l'impact que cette maladie peut engendrer et avoir sur plusieurs familles y compris la mienne, je réalise qu'il est important de soutenir cet organisme, car c'est ensemble que nous pourrions faire la différence.

Pour ce faire, je vends donc des bouquets de jonquilles fraîches, je ramasse des dons et je vends des billets pour un souper-bénéfice.

Souper-bénéfice

Ceci étant dit, je vous invite à participer à une première édition d'un souper-bénéfice qui aura lieu le 30 mars à Montmagny au restaurant La Coupée. Les billets se vendent au coût de 40 \$ chacun pour un trois services tout inclus (sauf l'alcool) servis par les meilleurs serveurs de la région. Venez déguster un repas succulent en bonne compagnie tout en donnant à cette magnifique cause.

N'est-ce pas le bonheur de manger au restaurant en bonne compagnie tout en contribuant à une cause aussi importante?

Animation musicale

Par ailleurs, il y aura un groupe de musique qui fera des grands classiques musicaux. Pour les grands amateurs, c'est évidemment le duo Tandem qui sera parmi nous pour vous créer une des meilleures ambiances.

Les billets sont disponibles en m'écrivant par courriel à corinneblais@gmail.com ou en me téléphonant au 418-291-0820. Vous pouvez aussi rejoindre ma mère, Lynda Picard au 418-259-2916.

Notez bien que tous les dons amassés serviront pour faire avancer la recherche et pour soutenir les personnes touchées de notre région, Chaudière Appalaches.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, je vous y attends en grand nombre! 🎵





Le Miel des Prairies

Quand je sucre, je mielle!

- ✓ Miel en 4 variétés de saveur
- ✓ Bonbons au miel
- ✓ Service de pollinisation

120, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
418-259-2354

lemieldesprairies@gmail.com
www.facebook.com/propYanBlais1/

1^{ÈRE} ÉDITION



La Coupée



Souper-bénéfice Montmagny

3 SERVICES

Quand: 30 mars 2019 à 17 heures
Où: Restaurant La Coupée
105 Chemin des Poirier, Montmagny, QC G5V 3T4
coût: 40\$

Sauvons de vies.



DUO TANDEM

Billets en vente

- Restaurant La Coupée
- par email ou téléphone: corinneblais@gmail.com

418-291-0820 

Saviez-vous que?

Les services en soins infirmiers courants en CLSC sont offerts sur rendez-vous seulement. Pour les personnes de tous âges capables de se déplacer pour les obtenir, ces services sont :

- Soins de plaies et pansement
- Lavage d'oreilles
Sans prescription médicale
- Retrait de points et d'agrafes
- Injection de médicaments
- Irrigation, retrait et pansement de drain
- Soins de sonde vésicale et administration de médicaments dans la vessie
- Enseignement (antibiotiques intraveineux, administration de médicaments, etc.)
- Soins de pessaire
Prescription médicale requise ☎

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

- ✓ Résidentiel
- ✓ Commercial
- ✓ Industriel

R. B. Q. 8110-0398-16

ABA
CONSTRUCTION

418 259-7440

télec. 418 259-7477

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

LES FONDATIONS
B.A.F.

9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire

Tél.: (418) 259-2709

Télec.: (418) 472-0505

Email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

8 1ère Rue Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

**Auto
PLACE**
MAÎTRE MÉCANICIEN
www.autoplace.ca



**REMORQUAGE
24 HEURES**

GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH

- | | |
|--|--|
| ☐ Freins | ☐ Silencieux |
| ☐ Pneus | ☐ Vidange d'huile |
| ☐ Suspension | ☐ Air climatisé |
| ☐ Mise au point | ☐ Autre |

2, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A1

☎ 418-248-3634

MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE



**GHISLAIN
VÉZINA**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel



Magasin de matériel électrique

418 234-1360

3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

**Service de
réparation**



Jean Proulx

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Déneigement

1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0

Tél./Fax: 418 248-4186
Cell.: 418 291-1159



R. B. Q.: 2314-4926-84

**Forage J. & R.
Cloutier inc.**

- FORAGE DE Puits ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net

S'offrir un moment de pure détente dans le respect et la douceur

A black and white portrait of a woman with short, blonde hair styled with bangs. She is wearing glasses and a necklace with a large, dark, teardrop-shaped pendant. She is smiling slightly and looking towards the camera. The background is out of focus, showing what appears to be a window or a wall with a grid pattern.

581 · 985 · 5764



Tél. Dép. : 418-259-7515

La MRC de Montmagny dévoile la mise à jour de sa Politique des aînés

Près de quatre ans après avoir lancé sa toute première Politique des aînés, voilà que la MRC de Montmagny a dévoilé hier la mise à jour de ce précieux document, réaffirmant du même coup sa volonté de poursuivre l'amélioration du milieu de vie des aînés en leur offrant des environnements physique et social propices à leur épanouissement tout en continuant de reconnaître leur apport essentiel à la société.

Réalisée en collaboration avec les 14 municipalités du territoire dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), la nouvelle mouture de la Politique des aînés de la MRC de Montmagny brosse un tableau complet de la place qu'occupent les aînés dans notre région et énonce plusieurs actions que les administrations municipales souhaitent réaliser d'ici la fin de l'année 2020, en partenariat avec les organismes du milieu.

« Quand je regarde en arrière, je constate fièrement que plusieurs actions et projets ont été menés en réponse aux besoins exprimés par nos aînés. Toutefois, bien que le chemin parcouru démontre notre désir réel, en tant que région, de faciliter leur quotidien, nous devons assurément poursuivre nos efforts en ce sens, car qu'on le veuille ou non, la population continue de vieillir ici comme ailleurs au Québec et il est de notre responsabilité de veiller à lui offrir un milieu de vie de qualité. Humblement, je suis convaincue que cette nouvelle politique saura répondre en bonne partie aux attentes de nos aînés et qu'elle continuera de faire de la MRC de Montmagny un endroit où vieillir a bon goût », de confier la préfète de la MRC de Montmagny, Mme Jocelyne Caron.

La démarche guidée par un comité d'orientation

Pour mettre à jour la Politique des aînés, un comité d'orientation a de nouveau été formé par la MRC pour élaborer un plan d'action régional touchant l'ensemble des municipalités. Ce comité a déterminé les champs d'intervention sur lesquels travailler (Loisirs et culture, Information et promotion, Transport, Engagement social et citoyen, Habitat, Respect et inclusion sociale, Espaces extérieurs et bâtiments ainsi que Soutien communautaire et services de santé) et s'est inspiré des principaux constats relevés lors des consultations publiques tenues dans les 14 municipalités du territoire. Ce comité a également rencontré les organismes régionaux offrant des services aux aînés pour discuter desdits constats et trouver des solutions.

Un plan d'action pour chaque municipalité

Parallèlement à cela, chaque Municipalité a établi un



Les sudfranciscois désirant prendre connaissance de la Politique des aînés de la MRC de Montmagny peuvent se procurer un exemplaire à leur bureau municipal ou la consulter en ligne en visitant la section « Politique des aînés » au montmagny.com.

plan d'action pour les années 2018, 2019 et 2020 se collant à ses besoins et à sa réalité. Pour ce faire, elle a désigné un conseiller municipal responsable de la question des aînés qui s'est par la suite formé un « comité aînés » afin de réfléchir aux actions à prioriser pour offrir un milieu de vie agréable aux aînés. Une consultation publique a aussi été menée.

Soulignons que c'est encore M. Daniel Samson, chargé de projet à la MRC de Montmagny, qui a accompagné et guidé les municipalités dans leurs démarches et que la politique renouvelée servira de cadre de référence aux élus, aux employés de la MRC, aux institutions ainsi qu'aux organismes lors de prises de décisions. ☪

Source: Émilie Laurendeau
Communications régionales Montmagny

MS²
CONTRÔLE INC.

JEAN MORIN
jean.morin@ms2contrôle.net
Cell. 418 805-0444

- * Contrôle et automatisation
- * Électronique et mécanique industrielle et agricole
- * Énergie alternative / batterie
- * Fabrication de boîtier de contrôle
- * Réseaux sans fil et filaire
- * Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444

URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

Tournoi de hockey et Fête familiale pour déjouer l'hiver

Le Tournoi de hockey et la Fête familiale s'inscrivent dans les activités hivernales proposées à la communauté de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud par le Service des loisirs et ses bénévoles. D'ailleurs, enfants et adultes prennent plaisir à redécouvrir les joies de l'hiver en communauté.

 par Raynald Laflamme

C'est donc le samedi 9 février que les activités extérieures se mettront en branle.

Tournoi de hockey en formule repêchage

D'abord, dès 8 heures, les premières équipes inscrites au Tournoi de hockey prendront d'assaut la patinoire du Centre des loisirs pour un premier duel.

Tout au long de la journée, 48 joueurs et 6 gardiens de but, inscrits et repêchés, rivaliseront pour décrocher le titre de Champions de cette 16e édition.

Inscriptions préalables

Les joueurs qui souhaitent participer à la compétition doivent s'inscrire auprès de Jonathan Gendron au 418-508-4045. Le coût d'inscription est de 20\$ par joueur. La priorité sera donnée aux joueurs présents en 2018.

Fête familiale en activités extérieures et intérieures

C'est en famille que les enfants sont invités à profiter de ce samedi de février. Pour eux, le Service des loisirs et ses bénévoles ont mis en place des activités stimulantes. Un

seul objectif, les dégourdir en leur offrant du bon temps à l'extérieur. À l'intérieur, le Centre des loisirs saura les réchauffer avec les jeux gonflables et les enjouer avec les séances de maquillage.

Un temps pour se rassembler en famille

Prenez ce week-end de février pour prendre du bon temps en famille. Même si vous ne participez pas à l'événement sportif, venez autour de la patinoire encourager les joueurs qui prendront part au Tournoi. Du bon temps et de l'air pur assuré. 





FONTAINE PICARD

cabinet de services financiers

1-74, rue Saint-Jean-Baptiste Est
Montmagny (Québec) G5V 1K1

418 248-2404 fontainepicard.ca 

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • Salaire • Maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives



MONTMAGNY LA POCATIÈRE
418 248-7122 418 856-2621
www.thibaultgm.com



COMMERCIAL ÉLITE

500, av. St-David, Montmagny
418 248-7122
505, av. de la Grande-Anse, La Pocatière
418 856-2621

VASTE SÉLECTION DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION
Votre concessionnaire de confiance!

								
Francis Fréchette Président	Stéphane Coulombe Directeur des ventes Véhicules neufs	Éric Demers Directeur des ventes Véhicules d'occasion	Éric Thiboutot Conseiller aux ventes	François Gagnon Conseiller aux ventes	Louis Laliberté Conseiller aux ventes	Guillaume Fortin Conseiller aux ventes	Martin Fournier Directeur commercial	Guyaume Bélanger Préposé à la livraison

Le travail de Soupe au Bouton reconnu par Centraide



Guy Drouin (CDC), Martine Émond (SAB), Ginette Desbiens (SAB), Sylvie Fortin (CDC), François Blay Martel et Emmanuelle Brind'Amour de Centraide, Line Grenier (SAB) et Richard Landry (Nouveaux Sentiers)

Après une démarche de plus de deux années, l'organisme Soupe au Bouton obtient un financement de Centraide Québec-Chaudière-Appalaches de 33,000\$ pour une première année.

En effet, le jeune organisme en sécurité alimentaire recevra via le Fonds d'initiative du développement communautaire (FIDC) de Centraide une somme de 33 000\$.

« C'est une reconnaissance fort appréciée du conseil d'administration ainsi que des nombreux bénévoles de Soupe au Bouton. Cette contribution valorise le travail effectué depuis le début par l'ensemble de l'équipe. D'autant plus que Centraide est l'une des plus exigeante organisation tant qu'à l'acceptation de nouveau membre », précise la présidente de l'organisme Ginette Desbiens.

Issu des projets SISCA (Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches) des MRC de Montmagny et de L'Islet, l'organisme Soupe au Bouton a été créé le 1er juin 2016 et a été accompagné par la CDC ICI Montmagny-L'Islet jusqu'au 31 décembre dernier. Depuis l'organisme vole de ses propres ailes.

La CDC avait le mandat de piloter le dossier en sécurité alimentaire par les comités SISCA de chacune des MRC. Les membres des comités avaient l'exigence que les actions fassent une différence tangible pour les concitoyens moins favorisés.

toyens moins favorisés.

« Avec cet investissement de Centraide qui arrive à point, l'équipe de la CDC conclut ce mandat avec un sentiment de belle réussite. L'organisme Soupe au Bouton a un bel avenir devant lui. Ce financement était un des plus importants objectifs que nous

avons à réaliser. » explique le directeur de la CDC Guy Drouin. Il ajoute également que tous les membres de la CDC et des comités SISCA doivent se sentir concernés par ce succès collectif.

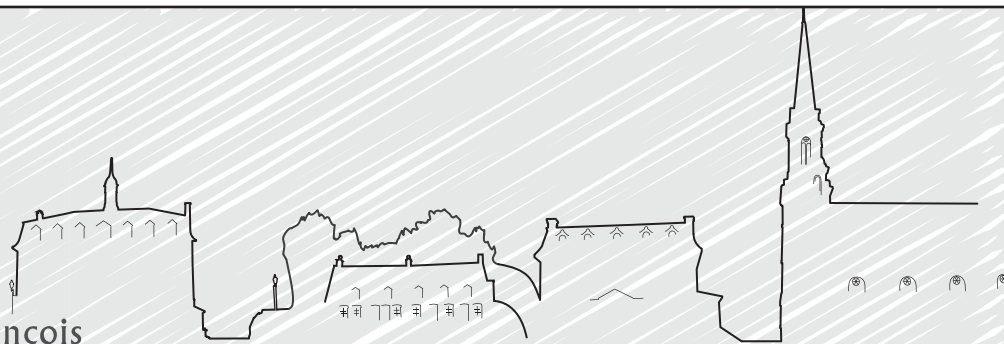
Pour sa part, Emmanuelle Brind'Amour conseillère en mobilisation à Centraide, s'est dit impressionnée par la quantité des actions réalisées ainsi que de la rapidité de croissance de l'organisme. La mobilisation des bénévoles et sa vie associative ont joué pour beaucoup dans cette reconnaissance. Depuis, Centraide a référé à la CDC ICI Montmagny L'Islet des projets d'initiatives en sécurité alimentaire considérant que l'accompagnement d'une CDC pour le démarrage est un exemple à suivre. ☯

**Source: Guy Drouin
CDC ICI Montmagny-L'Islet**






Alain Laliberté
Tél. : 418 884-3407
Télec. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca
358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0



Campagne annuelle de membership

Devenez membre de votre journal communautaire

L'Écho de St-François

Conditions pour devenir membre:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Les organismes et les entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-François
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre
membre individuel: 5\$ membre organisme: 25\$
membre entreprise: 50\$
- Carte de membre valide jusqu'au 30 septembre 2019
Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marquerait votre soutien par une contribution symbolique;
- donnerait une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière;
- donnerait le pouls sur votre intérêt à recevoir L'Écho de St-François.

Veuillez écrire en LETTRES MOULÉES

Nom, prénom, organisme, entreprise: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

☎ _ _ - □ □ □ □

Catégorie de membre: ☐ Individuel: 5\$ ☐ Organisme: 25\$ Entreprise: 50\$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Nom, prénom, organisme, entreprise: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

☎ _ _ - □ □ □ □

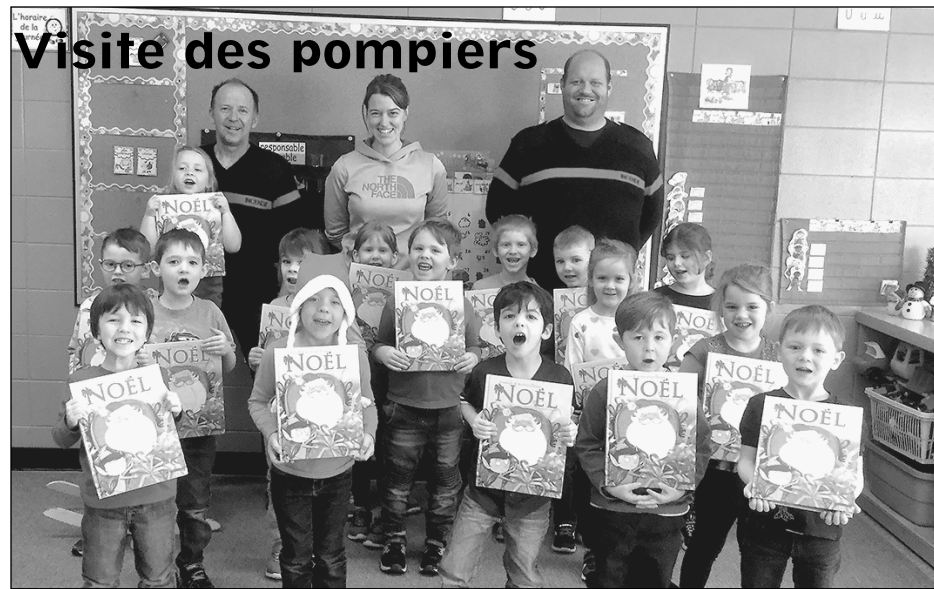
Catégorie de membre: ☐ Individuel: 5\$ ☐ Organisme: 25\$ Entreprise: 50\$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de St-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au 534, chemin St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho à la Maison de la Paroisse.

Merci de votre appui!

Nicole Labonté, présidente



Visite des pompiers

par Annie Lamonde

Le 20 décembre, les élèves de la maternelle ont reçu de la belle visite. Les pompiers sont venus dans leur classe. Les élèves étaient bien fiers. Pour commencer, les pompiers se sont présentés et les élèves aussi. Ces «braveurs» de feu leur ont offert des cadeaux. En le débballant, ils ont pu découvrir un magnifique livre. Ceux-ci étaient très émerveillés. Tous ensemble, ils ont chanté plusieurs chansons de Noël. Merci encore aux pompiers pour ce beau geste.

L'activité privilège: bien amusante

par Marguerite Montminy et Mathilde Roy

L'activité devait être avant Noël, mais elle a été reportée après le temps des Fêtes puisque l'école a fermé la veille de notre congé. Les jeux ont débuté en rotation à 12h30. Chaque enseignante a été responsable de son groupe. Voici les activités. Pour débiter, c'était le traineau du père Noël : c'est une table roulante où nous mettons des ballons en dessous pour nous faire avancer. La deuxième activité est le cadeau musical : il faut débballer un cadeau avec des mitaines de four. Troisièmement, il y a eu le parcours de Rudolph : c'est un trajet avec des obstacles. Pour terminer, nous avons fait un bingo. C'était bien amusant.



Force 4 en tournage à La Francolière



par Benjamin Emond et Élisanne Morin

Pour commencer, Force 4 est un programme mis en place par l'équipe de Pierre La-voie pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour. Il nous offre aussi de l'équipement sportif pour nous encourager à bouger. Le 8 janvier, lors de la visite de l'équipe de tournage, nous avons commencé par un grand rassemblement qui nous a permis de faire la danse officielle de Force 4. Les Enfants de Cœur de Montmagny étaient aussi présents pour cette activité, car ils font aussi la promotion de l'activité physique dans notre région et ils donneront de l'argent à notre école pour des équipements sportifs et un tableau numérique spécial dans notre gymnase. Durant cette journée, des élèves de 5e et 6e année ont été filmés. Ce vidéo se retrouvera sur YouTube. Des élèves ont aussi été sélectionnés pour tourner plusieurs capsules. Les élèves se sentaient comme s'ils étaient dans un véritable tournage de télévision! Tous les élèves ont aimé cette activité. Ces séquences seront disponibles sur YouTube à la fin février. Merci à monsieur Patrice et madame Sandra pour cette belle initiative!



Le spectacle de Noël : un beau moment de partage

par Thomas Théberge et Mathias Gendron



Le 19 décembre, il y a eu un spectacle de musique à notre école en après-midi. Chaque classe a présenté 2 pièces de musique. Entre chaque pièce, Mathias Bouffard, un élève de 5e année, a joué de son accordéon. Les élèves ont joué de la flûte, certains du triangle, du drums et du xylophone. À la fin du spectacle, toute l'école a chanté la chanson L'amour a pris son temps. C'est une chanson inspirée du film La

guerre des tuques. Tous les parents et les amis ont été invités au spectacle. Ce fut un beau moment de partage et d'émotion.

Les journées de la persévérance scolaire

par Annie Lamonde

Du 11 au 15 février 2019,

ce sera la semaine de la persévérance scolaire. Durant ces jours, les intervenants de notre école, enseignants, directrice, éducatrices, secrétaires et parents feront la promotion de la persévérance. Nous porterons fièrement le ruban vert et blanc qui signifie l'importance de faire des efforts et de persévérer pour toujours aller plus loin.



OFFRES D'EMPLOI CAMP DE JOUR



Date limite de dépôt de candidature : vendredi 1 mars 2019 à 16 h 00
Envois-nous ton cv et une lettre de présentation à l'adresse suivante :
loisirs@stfrancois.ca ou par fax : 418-259-2056

Coordonnateur du camp de jour

Sous la responsabilité de la coordonnatrice aux loisirs, le titulaire devra travailler en collaboration avec l'animateur en chef.

Sommaire des tâches :

- Planifier l'été du début à la fin
- Programmation des sorties et activités
- Supervision et évaluation des animateurs et des groupes
- Faire une programmation journalière
- Motiver et encadrer les enfants
- Gestion de personnel
- Communication avec les parents et plus encore

Exigences :

- 18 ans et plus
- RCR
- Être disponible pour la formation (date à déterminer)

Disponibilités :

- 17 juin au 23 août 2019 inclusivement (10 semaines)
- 35 h / semaine et plus

Animateur en chef du camp de jour

Sous la responsabilité de la coordonnatrice aux loisirs, le titulaire devra travailler en collaboration avec le responsable du camp de jour.

Sommaire des tâches :

- Animer, assurer la sécurité et le bien-être des enfants
- Faire une programmation journalière
- Motiver et encadrer les enfants et les animateurs
- Aider le responsable du camp à planifier les activités et sorties et plus encore

OFFRES D'EMPLOI CAMP DE JOUR

Exigences :

- 17 ans et plus
- RCR
- Être disponible pour la formation (date à déterminer)

Disponibilités :

- 17 juin au 16 août 2019 inclusivement (9 semaines)
- 35 h / semaine et plus

Animateurs de camp de jour

Sous la responsabilité de la coordonnatrice aux loisirs, le titulaire devra travailler en collaboration avec le responsable du camp de jour et l'animateur en chef.

Sommaire des tâches :

- Animer un groupe d'enfants
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants sous sa responsabilité
- Faire une programmation journalière
- Motiver et encadrer les enfants et plus encore

Exigences :

- 16 ans et plus
- RCR
- Être disponible pour la formation (date à déterminer)

Disponibilités :

- 25 juin au 16 août 2019 inclusivement (8 semaines)
- 35 h / semaine et plus



OFFRES D'EMPLOI PISCINE MUNICIPALE



Date limite de dépôt de candidature : vendredi 1 mars 2019 à 16 h 00

Envois-nous ton cv et une lettre de présentation à l'adresse suivante :

loisirs@stfrancois.ca ou par fax : 418-259-2056

Concernant les offres d'emploi :

NOTE : Si vous n'avez pas à ce jour réussi vos cours, mais que vous prévoyez le faire d'ici le 23 juin, merci de l'indiquer dans votre CV.

NOUVEAUTÉ : la municipalité s'engage à payer la formation de sauveteur et moniteur selon certaines conditions. Par exemple, si un sauveteur doit suivre son cours de sauveteur national pour être en règle, la municipalité va lui payer le coût de son cours.

DISPONIBILITÉS :

→ 24 juin au 18 août 2019 (8 semaines)

→ En moyenne 30 heures / semaine

Sauveteur / moniteur à la piscine municipale

Sous la responsabilité de la coordonnatrice aux loisirs, le titulaire du poste devra travailler en collaboration avec le sauveteur en chef

Sommaire des tâches :

- Travailler sous la responsabilité du sauveteur en chef
- Assurer l'encadrement et la sécurité des baigneurs
- Faire respecter le « code de vie » de la piscine
- Effectuer les tâches selon son poste de sauveteur

Exigences :

- Doit avoir réussi son cours « sauveteur-national »
- Cours de moniteur de sécurité aquatique de la Croix-Rouge
- 17 ans et plus

Assistant sauveteur à la piscine municipale

Sous la responsabilité de la coordonnatrice aux loisirs, le titulaire du poste devra travailler en collaboration avec le sauveteur en chef

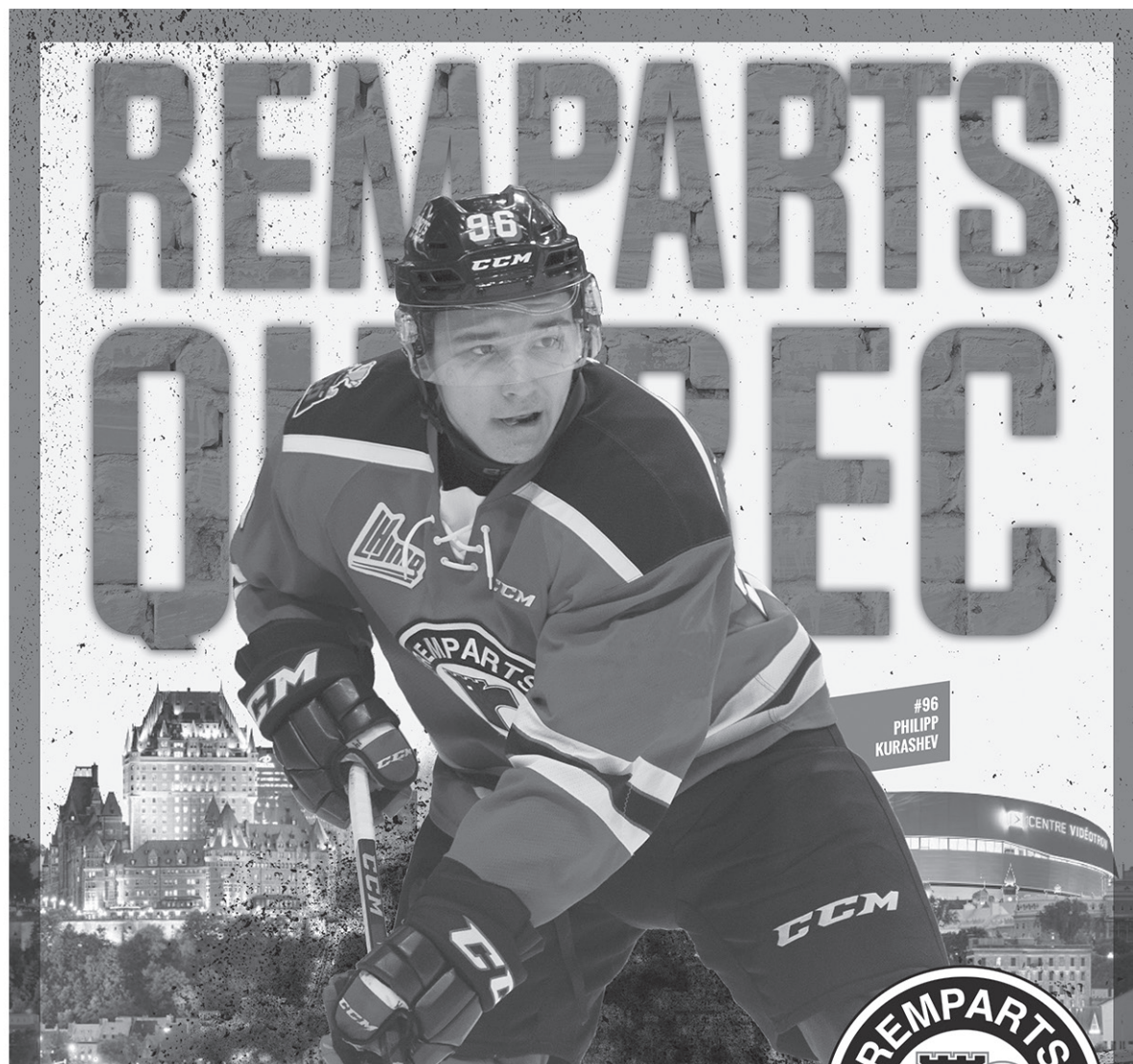
Sommaire des tâches :

- Travailler sous la responsabilité du sauveteur en chef
- Assurer l'encadrement et la sécurité des baigneurs
- Faire respecter le « code de vie » de la piscine

- Effectuer les tâches selon son poste d'assistant-sauveteur

Exigences :

- Doit avoir réussi son cours « Médaille de bronze »
- 15 ans et plus



#96
PHILIPP
KURASHEV



**VENDREDI 1 MARS CONTRE
LES OLYMPIQUES DE GATINEAU**

Voyage organisé, départ du centre des loisirs

Départ : 17 h 30 Retour : 23 h 00

Tarif : 18\$ enfant 21\$ étudiant
27\$ adulte 25\$ sénior

Inclus : Transport en autobus et billet

Inscription : 418-259-7228 # 202

loisirs@stfrancois.ca

**** Tarif enfant := 12 ans et moins ****





**VENDREDI 8 FÉVRIER 2019
MATCH DE HOCKEY AMICAL 35 ANS+
PATINOIRE ST-FRANÇOIS**

20 h 00 - Match La Classique (gratuit)
21 h 30 - Après match avec New Wave (Naomie et François)

*** OUVERT À TOUS - ENTRÉE GRATUITE ***

BAR SUR PLACE, ARGENT COMPTANT SEULEMENT

Inscription pour le match à loisirs@stfrancois.ca
Véronique : 418-259-7228 # 202

SAMEDI 9 FÉVRIER 2019

 *Fête familiale
de 10 h à 17 h*

Glissade, hockey bottine pour enfant
jeu gonflable, maquillage,
ballons etc (*gratuit*)

*** Mini casse-croûte sur place***

TOURNOI HOCKEY SAINT-FRANÇOIS

16^e édition

8 h à 17 h
48 joueurs
6 gardiens
20\$ / joueur

** Formule repêchage avec
les inscriptions reçues... les
joueurs présents l'an dernier
auront priorité **

Inscription :
Jonathan Gendron
418-508-4055





Samedi 16 mars 2019

Tire sur neige et bar sur place

25\$ adulte / 10\$ enfant (12 ans et -) / Gratuit 5 ans et -

Soirée en musique avec Eric St Pierre, Michel Bois et quelques membres de la famille Laflamme

Repas chaud canadien

Traiteur : Restaurant 51

Soupe aux pois	Saucisse
Betteraves	Jambon
Salade de chou	Patates jaunes
Pâté à la viande	Ragoût de boulette
Fèves aux lard	Pouding chômeur

Information

Ouverture des portes : 16 h 00

Service du repas : dès 18 h 00

Où : Centre des loisirs, 567 Chemin Saint-François

Réservation : 418-259-7228 # 202 ou loisirs@stfrancois.ca

Point de vente : bureau municipale, dépanneur Servi Express

& auprès des membres du comité des loisirs

Des adolescents s'impliquent pour sensibiliser les parents!

Dans le cadre du programme Ensemble, on D-Tox, nous souhaitons informer la population, les partenaires et les médias de la diffusion d'une capsule Web intitulée : « On ne se comprend pas mais on se parle ». Vous pouvez la visionner à l'adresse suivante : <http://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/services-offerts/enfants-jeunes-et-familles/ensemble-on-d-tox/> ou directement sur Youtube au : <https://www.youtube.com/watch?v=zw-qgcvnUdk>.

Cette capsule est la troisième d'une série de quatre. Elle résulte d'une collaboration entre le CISSS de Chaudière-Appalaches, Action Jeunesse Côte-Sud et l'école secondaire Bon-Pasteur de l'Islet. En effet, cinq adolescentes, Léane Jeffrey, Aurélie Poitras, Kelly Doyon, Chanelle Dubé,

Noémie Castonguay, ainsi que trois membres du personnel, Audrey Daudelin, Marie-Christine Vézina, Marianne Blais ainsi que l'arbitre Mathieu Cloutier, se sont prêtés au jeu afin de réaliser cette capsule.

Vous pouvez aussi contacter les ressources sur votre territoire afin de vous soutenir en composant le 811 ou le 211.

Les règles, ça fait partie du jeu!

Nous invitons la population à rester à l'affût, mais aussi à partager la capsule que vous pouvez trouver sur le Facebook du CISSS de Chaudière-Appalaches, celui d'Ensemble, On D-Tox



et aussi d'Action Jeunesse Côte-Sud.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Caroline Morin, coordonnatrice et intervenante pour le Programme Ensemble, On D-Tox au 418 234-4752. ☎

Source : Caroline Morin,
coordonnatrice et intervenante
Programme Ensemble, On D-Tox

ACTIVITÉS SEMAINE DE RELÂCHE



VILLAGE VACANCES VALCARTIER

Lundi 4 mars 2019

8 h 30 à 17 h 30

25\$



MÉGA PARC DES GALERIES DE LA CAPITALE & CINÉMA

Mercredi 6 mars 2019 de 9 h à 17 h

Inclus : 20 points pour les manèges
et un billet pour le cinéma cinéplex

30\$

18 attractions dont 14 nouveautés pour petits et grands

Pour voir les manèges, rendez-vous sur : <http://nouveaumegaparc.com>

** Le transport en autobus pour ces deux activités est une gracieuseté du comité sports et loisirs. **

Maximum 48 inscriptions par activité, premier arrivé premier servi

Information et
réservation :
418-259-7228 # 202
loisirs@stfrancois.ca

2019

Février

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					1  Bac bleu	2
3 Semaine du développement international	4 Réunion du conseil	5 	6 	7 	8 	9 Hockey et Fête familiale 
10 	11 Messe Chapelle des Prairies 19 h Notre-Dame de Lourdes	12 Réunion des Fermières 13h30 	13 FADOQ Dîner de la Saint-Valentin Arrêt-Stop 11 h 	14  Écho	15 Tombée du journal  Bac bleu	16
17 Semaine de la relève coopérative	18	19 	20  	21	22 	23
24	25	26	27 	28 		
		SAINT-VALENTIN!				
				Sécurité routière	Soyez prudents!	

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 14 janvier 2019, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3^e décembre 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018.

Une photocopie du procès-verbal de la séance spéciale pour l'adoption du budget du lundi 10 décembre 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance spéciale pour l'adoption du budget du lundi 10 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

REVENUS DÉCEMBRE 2018

Journal l'Echo (remb. frais de poste).....	156,27
Fax.....	2,00
Loyers	3 035,00
Location de salle	445,00
Bar	213,00
Remparts	551,00
Berthier-sur-Mer, résidus verts (5 semaines)	875,00
Gouvernement du Québec, subvention amélioration chemins	40 000,00
Soirée des bénévoles, centre de table.....	75,00
Formation DAFA.....	565,00
Contrat route 228	7 142,45
Pacte rural (réfection salle des Fêtes)	10 750,00
Muni. St-Pierre, remb. opération usine filtration + serv. incendie.....	153 919,58
Marché de Noël.....	222,15
Bossé et Frère, vente de l'équipement à neige du tracteur	10 000,00
TOTAL :	227 951,45

**PRÉSENTATION AUX ÉLUS DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2018
TEL QU'ENTENDU À LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2018.**

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2018

Sylvain Lemieux, remb. cellulaire déc. 2018	25,00
---	-------

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É

D
E

S
A
I
N
T
•
F
R
A
N
Ç
O
I
S

MonBuro,		
Imprimante (Garage)	150,61	
Papeterie bureau	211,46	362,07
Buffet Louson, buffet soirée des bénévoles		2060,93
Le Miel des Prairies, 1 panier cadeau (soirée bénévoles)		25,00
Sylvie Boucher, emballage cadeau (soirée bénévoles)		60,00
Philippe Gosselin & Ass.,		
1013,8 litres à 0,8861 huile chauffage Loisirs	1032,86	
2427,6 litres à 1,032 diesel	2880,44	3913,30
Régie gestion Mauricie, enfouissement octobre-novembre 2018		9119,01
Aquasan, polymère (Usine filtration)		1561,36
OMH St-François, PSI programme accès logis		59,00
Monyvill enr.,		
16,50 hrs à 82\$ trottoirs	1353,00	
744 m³ neige à 0,90\$	669,60	
1 hre fardier à 75,00	75,00	2411,71
Alphonse Lamonde inc., changer moteur pompe fournaise Loisirs		838,81
Arrêt Stop, essence camion incendie		13,83
Sel Warwick, sel à glace en vrac		8204,53
Unibéton, 68,87 tm sable et sel		1860,84
Garage Gilmyr, inspection SAAQ camion Freightliner		207,64
Fortin Sécurité Medic, gants (Garage)		104,32
Macpek,		
Pièces équipements	174,69	
Pièces camion Freightliner	367,90	634,19
Dicom, envoi colis		11,10
Air Liquide, location bouteilles		23,12
François Morin, remb. plaque immatriculation + permis largeur		197,40
Philiias Blais & Fils, location nacelle + transport		229,96
Service Sanitaire L. Harton, réparation pompe (Poste Morigeau)		1121,00
Transport Adapté Vieux Quai, transport novembre 2018		504,35
La Miellée de la Rivière du Sud, emballage cadeau (soirée bén.)		50,00
Bossé & Frère, location tracteur		20695,50
Véronique Noël, remb. frais déplacement + factures		214,29
Tetra Tech QI, hon. Prof. ravinement		3104,33
MonBuro,		
Contrat service photocopieur	454,36	
Cartouche encre service incendie	79,08	533,44
Signalisation Lévis, panneaux signalisation		726,24
MRC de Montmagny, enveloppes autocollantes		200,00
Autobus LSBC, voyage aux Ramparts		402,41
Unibéton, 158,16 tm sable et sel		4273,38
Alphonse Lamonde inc., réparation chauffage Garage		851,69
Pyro Sécur, inspection cylindre service incendie		80,48
Pages Jaunes, publication		230,06
Stelem, tuteur jaune (10)		459,90
L'Echo St-François, publication		991,67
Veolia Water tech., produits eau potable		779,98
Extincteurs Montmagny, vérification des extincteurs		1244,08
Gaudreau Environnement, collecte novembre 2018		5721,54
Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, 2 cartes souper		180,00
Praxair, 2018m³ à 0,3142\$ oxygène + location réservoir		1161,69
Gustave Théberge, remb. facture peinture (statue)		61,12
Philippe Gosselin & Ass.,		
1185,1 litres à 0,8251 huile chauffage M. Paroisse	1124,26	
1185,3 litres à 0,8251 huile chauffage Loisirs	1124,44	
1355,8 litres à 0,8251 huile chauffage Garage	1286,19	
1700,4 litres à 1,062 diesel	2076,24	
1800,2 litres à 1,049 diesel	2171,20	7782,33
Multi Services MTY L'Islet, travaux pour clé unique Loisirs		1781,44
Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2018		8846,52
Revenu Canada, remise de décembre 2018		3787,11
CARRA, remise de décembre 2018		417,73
Hydro-Québec,		
2, 5e rue Est		80,18

Poste ass. Morigeau	175,89	
Parc Olivier Tremblay	52,83	
Compteur d'eau St-Pierre	28,35	
Poste surpresseur St-Pierre	190,77	
Usine d'eau potable	6055,56	
Enseigne 4-chemins	30,99	
Caserne incendie	384,02	
Garage	733,45	
Pav. Bédard	88,34	
Maison Paroisse	1137,37	
Centre des Loisirs	1464,46	
Climatisation Loisirs	134,54	
Poste ass. Village	1904,35	
Eclairage public	797,48	13258,58
Bell Mobilité, Iphone bureau, Loisirs, Garage		383,68
Vidéotron,		
Bureau municipal	269,53	
Garage	98,14	
Surpresseur St-Pierre	32,66	
Usine filtration	100,63	
Loisirs	145,22	646,18
Visa,		
Google	20,00	
Boisson	715,79	
Remparts	449,00	
Machine à plastifier	471,79	
Soirée des bénévoles	109,84	
Itunes	14,99	
Publicité	115,32	1896,73
François Morin, remb. frais déplacement 388 km		166,84
Laboratoires d'Expertises de Québec		
contrôle qualitatif prolongement 3e et 4e rue Ouest		7571,10
JRS enr., pièces bornes-fontaines		279,31
St-François Pharma, trousse 1ers soins		45,99
Propane GRG, 360,3 litres à 0,459 propane Caserne incendie		203,20
Atelier Menuiserie Albert Proulx, cadeaux soirée des bénévoles		57,49
MRC de Montmagny,		
Collecte tonnage novembre 2018	1235,82	
Collecte produits dangereux	206,01	1441,83
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2018		120,00
Ministre des Finances, renouvellement permis boisson Loisirs		611,75
Dépanneur Servi-Express, essence et divers		173,43
Garage Gilmyr, réparation Freightliner		382,54
Emco, pièce aqueduc		135,57
Dicom, envoi colis (Garage)		53,32
Les Entreprises Claude Boutin, pompage de grilles		493,24
Monyvill enr.,		
Dégeler valve eau chaude	50,00	
61,39tm sable et sel à 4,50\$	276,26	
2 hrs déneiger trottoirs à 82\$	164,00	563,67
Experts Camions Lévis, pièce camion Ford		172,27
Supérieur Propane, location cylindre		4,60
Aréo-Feu, banc d'essai ARA et faciale (service incendie)		934,23
Philias Blais & Fils, déneigement poste assainissement Morigeau	569,13	
Aquatech, service opération usine filtration et ass. eaux		9772,87
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées		390,92
Canadian Tire, achat machine à pression (Garage)		436,89
Macpek, phare		108,72
Unibéton,		
61,39 tm sable et sel 12% à 23,50\$	1442,67	
40,10 tm sable naturel à 5,25\$ + manutention	250,63	1946,87
Tetra Tech QI inc, hon. Prof. prolongement 3e et 4e rue Ouest		18164,10
CDTEC Calibration, détecteur de gaz (service incendie)		1287,71
Asisto inc., validation de 2 débimètres eau potable		1441,79
SMB, réparation souffleur Ariens		246,80

René Samson, réparation 2 chauffettes station étangs aérés.....	1356,71
Pièces d'Autos Carquest, pièce camion Ford	43,10
Bossé & Frère, achat gratte Cotech.....	22995,00
Régie L'Islet-Montmagny, gestion CTL transport novembre 2018	2912,31
Philippe Gosselin & Ass.,	
1010,8 litres à 0,7981 huile chauffage M. Paroisse	927,53
836,1 litres à 0,8111 huile chauffage Loisirs	779,72
575,7 litres à 0,7981 huile chauffage Loisirs.....	528,27
762,2 litres à 0,7491 huile chauffage Loisirs.....	656,46
600,6 litres à 0,7981 huile chauffage Garage	551,12
700,0 litres à 1,035 diesel	833,00
900,5 litres à 0,991 diesel	1026,04
.....	5302,14
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements	574,85
Advantis Coop., matériel divers	
Usine de filtration	12,86
Maison Paroisse.....	513,24
Pav. Bédard.....	3836,65
Garage.....	48,28
.....	4411,03
Simo Management inc.m mesure de boues.....	3219,30
BMR-Avantis Coop., matériel équipements	372,48
Les Entreprises JRMorin, travaux prolongement 3e et 4e rue O.....	328818,37
Postes Canada, envoi journal l'Echo + info Loisirs.....	378,36
Air Liquide, acétylène.....	23,84
Tetra Tech QI inc., hon. Prof. prolongement 3e et 4e rue Ouest.....	3449,25
Transport Adapté Vieux Quai, transport décembre 2018.....	381,08
Gaudreau Environnement, collecte décembre 2018	5506,57
Les Entreprises JRMorin, réparation d'un bris d'aqueduc	1972,06
La Fabrique, contribution pour la croix	392,85
Hydro-Québec, électricité usine filtration.....	6397,67
Bell Mobilité, Bureau, Loisirs, Garage	340,18
Vidéotron,	
Bureau municipal.....	269,76
Garage.....	98,14
Usine filtration	100,72
Surpresseur St-Pierre	32,66
.....	501,28
VISA,	
Soirée des bénévoles.....	1212,06
Souper employés.....	1179,00
Trousse 1ers soins.....	45,99
Boisson (Loisirs).....	106,82
Permis boisson.....	46,00
Google	20,00
Itunes	14,99
Logiciel animation.....	81,05
Purolator	104,77
.....	2810,68
TOTAL :.....	556 009,82

COMPTES A PAYER JANVIER 2019

Postes Canada, envoi journal l'Echo (extérieur).....	85,60
Praxair, 2072 m³ à .3142 oxygène + location réservoir	1181,65
La Fabrique, loyer janvier 2019 Bibliothèque du Rocher.....	350,00
Coopérative Informatique Municipale, soutien technique 2019	3041,09
Pagenet, téléavertisseurs	59,45
Info Page, IPA utilisateur (service incendie).....	143,66
Les Editions Juridiques FD, mise à jour Code municipal.....	77,70
Toiture Innovatoit, déneigement toiture Maison Paroisse	143,72
Postes Canada, achat 1000 timbres	977,29
Total :	6 060,16

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de décembre 2018 et janvier 2019.

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2019

À la séance régulière du 3 décembre 2018, un avis de motion a été présenté afin de pouvoir, ultérieurement, adopter par règlement les taux d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2019. Le budget 2019 étant adopté, il est maintenant le temps d'officialiser le tout par voie de règlement.

Les taux de taxation demeurent les mêmes que pour l'exercice financier 2018 et le détail sera publié dans le journal l'Écho ou sera disponible, sur demande, au bureau municipal. À noter qu'une taxation spéciale pour l'entretien et l'aménagement du cours d'eau Miscou sera répartie entre les cinq (5) propriétaires touchés.

Est-ce que le conseil adopte les taux de taxation pour 2019?

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement, statué et ordonné sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit :

RÈGLEMENT NO 259-2019

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2019

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019 a été déposé le 10 décembre 2018 et a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du lundi 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2019 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite Municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-deux sous (0,82\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 et prélevée pour l'année fiscale 2019 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale et autres.
2. Qu'une taxe foncière générale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 et prélevée pour l'année fiscale 2019 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins du service de la sécurité publique qui comprend la police, les premiers répondants et la protection incendie.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige» règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dix dollars (110,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2019, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de cent huit dollars (108,00\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Conteneur 1 v.c.	2	108,00	216,00
Conteneur 2 v.c.	4	108,00	432,00
Conteneur 3 v.c.	6	108,00	648,00
Conteneur 4 v.c.	8	108,00	864,00
Conteneur 5 v.c.	10	108,00	1 080,00
Conteneur 6 v.c.	12	108,00	1 296,00
Conteneur 7 v.c.	14	108,00	1 512,00
Conteneur 8 v.c.	16	108,00	1 728,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-six dollars (56,00\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
- A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
- B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
- C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
- D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
- E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerces légers sur tout le territoire de la Municipalité;
- pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
- F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

$\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Conteneur 1 v.c.	2	56,00	112,00
Conteneur 2 v.c.	4	56,00	224,00
Conteneur 3 v.c.	6	56,00	336,00
Conteneur 4 v.c.	8	56,00	448,00
Conteneur 5 v.c.	10	56,00	560,00
Conteneur 6 v.c.	12	56,00	672,00
Conteneur 7 v.c.	14	56,00	784,00
Conteneur 8 v.c.	16	56,00	896,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent

dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.

- G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 et prélevée pour l'année fiscale 2019 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2019 et prélevée pour l'année fiscale 2019 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.

9. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment	Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.
Résidence isolée	Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de cent deux dollars (102\$) pour une occupation permanente et de cinquante et un dollars (51,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

10. Le Conseil décrète que des travaux d'entretien ont été réalisés dans le cours d'eau Miscou à la hauteur des lots 5 754 204, 3 475 539, 3 475 542, 3 475 543 et 3 475 552 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

Le Conseil décrète que les propriétaires concernés « Françoise Baillargeon, Yves Jean, Aurèle Gendron, 2973-8986 QUEBEC inc et 9072-5524 QUEBEC inc » se verront imposer une taxe spéciale portant la mention « Travaux d'entretien dans le cours d'eau Miscou ». Cette dernière apparaîtra sur leur compte de taxes respectif de 2019;

Le montant total des travaux s'élève à 11 642,90\$ et la répartition est la suivante :

FRAÇOIS BAILLARGEON	724,76\$	YVES JEAN	1 883,52\$
AURÈLE GENDRON	2 619,54\$	2973-8986 QUEBEC INC	1 941,94\$
9072-5524 QUEBEC INC	4 473,14\$		

ARTICLE II

- 1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles, si elles sont inférieures à trois cents dollars, en un seul versement, le 1^{er} avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.

2.- Qu'un intérêt au taux de dix-huit pour cent (18%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aque-duc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2019

Le mandat du garde-feu a pris fin le 31 décembre dernier. Il faut, par résolution, reconduire le mandat ou décréter une autre personne pour agir au nom de la Municipalité à titre de garde-feu.

Qu'est-ce qu'un garde-feu, c'est la personne qui autorise les feux à ciel ouvert et qui délivre les permis liés aux demandes. Sachez qu'une personne qui n'obtient pas de permis de brûlage peut se voir mise à l'amende et être tenue responsable des dommages si propagation.

À titre informatif, c'est M. Jacques Théberge qui agissait dans les années passées comme garde-feu municipal.

Est-ce que la Municipalité décide de reconduire le mandat de M. Jacques Théberge pour l'année 2019?

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Théberge agit à titre de garde-feu depuis quelques années déjà et que les citoyens ainsi que la Municipalité sont satisfaits de ses services ;

CONSIDÉRANT QU'il est le mieux placé pour connaître tous les règlements ainsi que les interdictions liées aux feux à ciel ouvert ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Théberge est intéressé à continuer à agir en tant que garde-feu;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit le mandat de M. Jacques Théberge à titre de garde-feu municipal pour une période d'un (1) an.

QUE ce mandat débute dès maintenant.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF-POMPIER

Le mandat du chef pompier venant à terme en février prochain, la Municipalité doit décider si elle reconduit le mandat de M. Jacques Théberge.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour reconduire le mandat du chef pompier, monsieur Jacques Théberge, pour une année ?

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chef pompier est occupé par M. Jacques Théberge depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services rendus par M. Jacques Théberge ;

CONSIDÉRANT QUE le principal intéressé, M. Jacques Théberge, est intéressé à continuer d'agir en tant que chef pompier pour le service incendie et des premiers répondants de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Sandra Proulx

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le mandat de chef pompier de M. Jacques Théberge soit reconduit pour un (1) an.

QUE le mandat débute dès aujourd'hui

AUGMENTATION SALARIALE POUR LES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Monsieur Jacques Théberge, directeur incendie demande au conseil municipal une majoration du taux horaire des pompiers et premiers répondants. Cette augmentation a pour but d'ajuster les salaires à ceux du marché, d'encourager les membres de la brigade à intervenir lors d'appels d'urgence et aider au recrutement qui est de plus en plus difficile.

En fait, le directeur incendie demande que les salaires soient majorés d'un (1) dollar de l'heure. Après vérification, le budget incendie permet cette augmentation.

Est-ce que le conseil municipal accepte l'augmentation d'un (1) dollar de l'heure demandée par le directeur incendie pour sa brigade?

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants et les pompiers se dévouent pour la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QU'ils doivent souvent s'absenter de leur travail principal ou de leur famille pour aller intervenir;

CONSIDÉRANT QUE pour aider au recrutement, une augmentation ne peut certes pas nuire;

CONSIDÉRANT QUE le travail fait par la brigade est très important;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal octroie une augmentation salariale d'un (1) dollar de l'heure pour les pompiers et premiers répondants de la brigade incendie.

QUE cette augmentation soit effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, du ministère de la Sécurité publique le montant estimé prévu pour 2019 pour les services policiers de la Sûreté du Québec. Pour cette année, le montant sera :

2019	2018	2017	2016	2015
152 895\$	148 576\$	137 325\$	129 379\$	151 154\$

C'est une hausse de 4 319\$ par rapport à 2018 soit un peu plus de 2,9%. Nous recevrons, d'ici le 31 mars 2019, la facture à jour et finale pour l'exercice 2019.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Le mandat du maire suppléant en poste, M. Jean-Yves Gosselin, a pris fin le 31 décembre dernier. Le rôle de maire suppléant est de palier aux absences du maire. Ce mandat est valide pour un (1) an.

Le Conseil municipal décide de nommer pour 2019 à titre de maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant a pris fin le 31 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour la Municipalité d'avoir un maire suppléant qui peut pallier aux absences de monsieur le Maire;

CONSIDÉRANT QUE Conseil municipal a fait un tour de table et que le mieux placé pour prendre ce mandat a les connaissances et les disponibilités nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le principal intéressé est d'accord et a de l'intérêt pour le mandat;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne M. Yves Laflamme comme maire suppléant pour un mandat d'un (1) an.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant

REMPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

Comme dans le point précédent, le Conseil doit nommer un remplaçant pour siéger à la table des maires de la MRC. C'est aussi un mandat d'un (1) an.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas personne de mandaté pour siéger comme remplaçant du maire à la table des Maires de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Laflamme agit déjà en tant que maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE M. Laflamme accepte ce mandat d'un (1) an ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne M. Yves Laflamme comme remplaçant du maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny lors d'absence de M. Frédéric Jean.

QUE M. Yves Laflamme soit autorisé à voter lors des tables des maires de la MRC de Montmagny

QUE ce mandat d'un (1) an soit effectif dès maintenant.

PRIX DES TERRAINS

Avec l'ouverture de la deuxième phase du développement domiciliaire, la Municipalité doit statuer sur le prix de vente de ses terrains pour 2019. À titre informatif, dans les dernières années, les terrains étaient vendus à 3.50\$/pieds carrés.

Pour 2019, la Municipalité décrète que le prix des terrains sera?

ATTENDU QUE la Municipalité a, pour l'instant, 11 nouveaux terrains à vendre et qu'elle désire accueillir des nouvelles familles;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le prix des terrains est demeuré le même sans connaître d'augmentation;

ATTENDU QUE les terrains offerts dans les municipalités des alentours sont beaucoup plus dispendieux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité décrète que le prix de vente pour ces terrains domiciliaires sera de 4,00\$ le pied carré pour l'année 2019.

ANNULATION DU FONDS DE ROULEMENT DE 100 000\$ ET TRANSFERT DE CES FONDS DANS LE COMPTE GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la Municipalité a un fonds de roulement de 100 000\$ qui lui sert en outre, à pouvoir effectuer des achats sans nécessairement aller en règlement d'emprunt. Par contre, depuis deux (2) ans, la somme y est en totalité et ne sert pas.

La Municipalité a une marge de crédit dont elle se sert et bien sûr, il y a des frais et intérêts liés à son utilisation. Il est donc illogique d'avoir une somme de 100 000\$ qui ne sert à rien alors que nous devons payer des intérêts de l'autre côté.

La direction de la Municipalité demande donc aux élus d'abolir le fonds de roulement de 100 000\$ et de transférer cette somme dans son compte général.

Est-ce que les élus sont d'accord pour transférer la somme de 100 000\$ du fonds de roulement vers le compte général et ensuite, abolir ledit fonds de roulement ?

ATTENDU QUE la totalité du fonds de roulement est disponible et inutilisée depuis deux (2) ans;

ATTENDU QUE malheureusement, il arrive parfois que nous devons utiliser la marge de crédit;

ATTENDU QUE la Municipalité doit payer des intérêts lorsqu'elle doit utiliser la marge de crédit;

ATTENDU QU'il est illogique de devoir utiliser la marge de crédit lorsque des fonds sont disponibles dans un autre compte;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de transférer les 100 000\$ disponibles dans le fonds de roulement vers le compte général et ensuite, fermer complètement le compte portant le numéro 4416.

QUE le transfert soit fait;

QUE les démarches pour fermer le compte 4416 soient enclenchées.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Que ce soit pour une bête mécontente pour une clôture mitoyenne, pour les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découvert, les haies, etc, il doit y avoir une personne qui connaît les lois et peut aider les citoyens impliqués dans des querelles souvent évitables.

Pour ce faire, chaque Municipalité locale doit désigner une personne qualifiée pour essayer de régler les mécontentes dont il est question au paragraphe précédent ainsi qu'à la section IV de la loi sur les compétences municipales.

M. Vincent Rioux occupe cette fonction pour la Municipalité depuis quelques années et son mandat s'est achevé le 31 décembre dernier.

Est-ce que le Conseil municipal décide de mandater M. Vincent Rioux pour un (1) an comme inspecteur agraire ?

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la loi sur les compétences municipales (LOI62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même loi ;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Rioux exerce ces fonctions avec succès pour la Municipalité depuis quelques années ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour aider les citoyens à régler les mécontentes visées à l'article 36 de la loi sur les compétences municipales ;

QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants :

- Ouverture d'un dossier : 50\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc) : 45\$/heure
- Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc : selon les coûts réels
- Frais de déplacement : 0,45\$/km

PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, du ministère du Développement durable et de l'Environnement, un rapport sur les résultats de la Municipalité concernant les matières résiduelles éliminées.

Voici quelques-uns de nos résultats :

ÉLIMINATION RÉSIDENTIELLE MOYENNE	2017	2018
KG/PERS/ANNÉE	370	336

ÉLIMINATION TERRITORIALE MOYENNE

KG/PERS/ANNÉE

370

339

Nous sommes en mesure de constater une amélioration par rapport à l'an passé, mais il y a encore place à amélioration. Lorsque nous comparons nos résultats avec les municipalités de notre groupe, nous pouvons faire mieux.

ÉLIMINATION RÉSIDENTIELLE MOYENNE

KG/PERS/ANNÉE

GROUPE		PROVINCE	
2017	2018	2017	2018
317	313	267	263

ÉLIMINATION TERRITORIALE MOYENNE

KG/PERS/ANNÉE

427 439 473 476

Pour 2018, la subvention que la Municipalité va toucher est de 16 078,46\$ comparativement à 15 232,29\$ en 2017 soit une augmentation d'environ 5,6%.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

Depuis quelques années, nous voyons une augmentation dans l'apparition de nouvelles souches ou dérivés de mauvaises herbes. Dans le but de pouvoir répondre adéquatement aux citoyens qui éprouvent de tels problèmes, la Municipalité nomme un inspecteur des mauvaises herbes tous les ans.

Pour l'année 2018, c'est M. Jean-Guy St-Pierre qui avait été mandaté pour pourvoir ce poste.

Pour 2019, qui le conseil décide de mandater comme inspecteur des mauvaises herbes ?

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy St-Pierre agit, depuis deux ans, comme homme d'entretien, pour le comité d'embellissement, des espaces fleuris de la Municipalité et qu'il connaît très bien les mauvaises herbes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est très satisfait du mandat d'un an que M. St-Pierre vient de réaliser ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur St-Pierre accepte ce mandat ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Jean-Guy St-Pierre pour agir à titre d'inspecteur des mauvaises herbes:

QUE le mandat d'un (1) an de monsieur St-Pierre soit effectif dès maintenant.

RÉSOLUTION POUR L'ABOLITION DU REGISTRE DES ARMES À FEU DU QUÉBEC.

En 2016, le gouvernement provincial en poste à ce moment a décidé de procéder à la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) sans donner la chance aux députés de voter librement.

Ce registre, qui aurait pour but la sécurité de tous... va coûter, selon les prévisions, 17 millions pour la mise en place et 5 millions additionnels par année pour le fonctionnement. Rappelons qu'il y a quelques années de cela, le gouvernement fédéral avait instauré un tel registre qui devait, toujours selon les prévisions, coûter 2 millions, mais en a coûté en réalité 2 milliards et a été aboli puisque non utile.

Donc, dans la foulée de l'instauration de ce registre, des milliers de citoyens de la province s'insurgent et s'opposent à la mise en place d'un tel processus qui est loin d'avoir fait ses preuves. Dans les dernières semaines, quelques municipalités ont adopté des résolutions pour demander au gouvernement en place de revenir sur la décision controversée prise en 2016 et abolir le registre.

Dans le but d'avoir une bonne idée de ce que pensent les Sudfrancois et Sudfrancoises, nous avons fait un petit sondage maison sur Facebook et les résultats sont sans équivoque, 82% des répondants de la Municipalité sont contre le registre.

Donc, est-ce que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud adopte et dépose une résolution pour que le gouvernement de M. Legault revienne sur la décision prise en 2016?

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au plus tard la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démontrer les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QUE suite à un sondage maison auprès de nos citoyens, 82% des votants se disent contre un tel registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards) vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup

mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'oppose au registre des armes à feu sans restriction et demande au gouvernement en place, son abolition.

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud invite toutes les autres municipalités du Québec à demander à leurs députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et possession d'armes illégales ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la dénomination de leurs propriétaires ;

QUE cette résolution soit envoyée au **premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la députée et ministre déléguée au Développement économique régional, responsable de Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie/Les Îles-de-la-Madeleine, à la MRC de Montmagny** et toutes ses municipalités.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) On revient sur le dossier des matières résiduelles et demande où est rendu le projet pilote de bac brun à Berthier-sur-Mer? **En effet, Berthier-sur-Mer est présentement en projet pilote pour la MRC de Montmagny pour l'utilisation du bac brun (matières compostables). À ce jour, nous n'avons pas encore reçu les données exactes, mais, selon les échos reçus, la démarche semble concluante. Nous vous tiendrons informés lorsque nous aurons les données à jour.**
- 2) En lien avec la première question, un citoyen demande si la Municipalité envisage d'implanter ce troisième bac aussi? **Nous encourageons depuis longtemps les citoyens à recycler tout ce qu'ils peuvent pour réduire la quantité de matières à enfouir qui, en plus d'être néfaste pour l'environnement, coûte extrêmement cher à la Municipalité et ces citoyens. Il est donc primordial de trouver une solution pour encore réduire l'enfouissement et l'option du bac brun pour les matières compostables semble tout indiquée.**
- 3) On demande combien de terrain domiciliaire sont disponibles dans le quartier résidentiel? **Avec l'ouverture de la phase 2, il nous reste 11 terrains à vendre.**
- 4) Dans le même dossier, on demande pourquoi la municipalité n'achète pas les terres en culture entre le quartier résidentiel et l'usine de Garant pour y aménager un parc et une zone tampon? **Plusieurs idées sont déjà à l'étude pour continuer l'expansion de la Municipalité. Nous avons d'ailleurs débuté les démarches pour mettre notre plan d'urbanisme à jour avec l'aide de la MRC. Une fois ces travaux terminés, nous serons plus en mesure de connaître les réels besoins et les options qui s'offrent à nous.**

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 21.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, Maire

Rémi Montminy, Dir. général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada



Jacques Dumont Rinfret Volkswagen
5355, rue Guillaume-Couture
Lévis, QC G6V 4Z3
418-833-2133
418-833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com

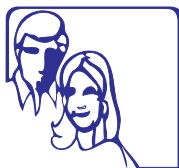


Bernard Généreux
Député fédéral
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP
bernard.genereux@parl.gc.ca
1-855-881-9876



Renouvelez votre membership

En 2019, on appuie notre journal communautaire plus que jamais. Les individus deviennent membres en payant une cotisation annuelle de 5\$, 25\$ pour les organismes et 50\$ pour les entreprises. Votre soutien permet au journal d'avoir une vie démocratique. Merci de soutenir votre journal! Remplissez le formulaire en page 23 de la présente édition. ☺



Membre organisme

Centre Gym santé
Club FADOQ
Club de pétanque
Cercle de fermières
Bibliothèque du Rocher
Soc. de conservation
du patrimoine

Membre individuel

Alfred Boulet
Bérangère Noël
Wilfrid Marceau
Nicole Fortin
Linda Guimont
Normand Lesieur
Denis Blais
Gaby Picard
Sylvie Boucher
Aurèle Gendron
Denis Rémillard
Suzanne Mercier
Francine Bouffard
Raynald Corriveau
Lise Pellerin
Monique L. Campagna
France St-Hilaire
Simon Morin
Jeannine Forgues
Julienne Lamonde
Huguette Bouffard

Marguerite Morin

Monique Lalberté
Marie Laflamme
Raynald Laflamme
Nicole Labonté
Rosaire Couture
Léo Boucher
Élisabeth Gaudreau
Marguerite Bouffard
Louissette Gourgues
Gilles Buteau
Ghislain Thériège
Denis Laflamme
Marcel Morin
Lise Caron
Étienne Bélanger
Michel Roby
Jean-Yves Lamonde
Lorraine Lamonde
Rosario Montminy
Yvonne Asselin
Ghislain Robin
Bernard Morin
Patricia Leblanc
Louis-Marie Garant
Cécile Labrecque
Jacques Simard
Gabrielle Thibeault
Jean-Yves Gosselin
Jacques Simard

Philippe Lamonde
Bernadette Corriveau
Dominique Lamonde
Suzie Godbout
Jacques Boulet
Lucielle Kirouac
Agathe Coulombe
Augustin Roy
Sylvie St-Pierre
Jean Corriveau
Denis Boulet
Denise Roy
Lise Dumas
Mireille Fournier
Serge Allaire
Yves Laflamme
Huguette Blais
Berthe Guimont
Yves Laflamme
Rolande Gamache
Pierre Cauffopé
Christiane Bombardier

Liste à jour le 18 janvier 2019



L'HYPERTENSION: Une maladie silencieuse

L'hypertension ne cause généralement aucun symptôme, jusqu'à ce qu'un événement cardiovasculaire se produise, comme une crise cardiaque ou un accident cérébral vasculaire (AVC). C'est pourquoi on la qualifie de maladie silencieuse. Heureusement, il existe des façons de la prévenir et de la traiter.

Comment prévenir l'hypertension

Le traitement de l'hypertension ne repose pas uniquement sur la prise de médicaments, mais aussi sur de bonnes habitudes de vie.

- Réduisez votre consommation de sel
- Adoptez une saine alimentation
- Soyez actif
- Cessez de fumer

Votre professionnel de la santé est là pour vous aider à atteindre vos objectifs de traitement et vous donner des conseils si des obstacles surviennent en cours de route.

Venez-nous rencontrer.

On est là pour vous.

Proxim

Vincent Lamonde Boulet

542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
418 259-7728

Cotiser à son REER ou à son CELI, c'est maintenant!



Prenez le temps de trouver votre bonne combinaison d'épargne dès aujourd'hui.

Le principe du REER est simple : il fait jouer le temps en votre faveur. En d'autres mots, il est avantageux de cotiser tôt! Votre épargne fructifie à l'abri de l'impôt, ce qui maximise son rendement. De plus, le taux d'imposition à la retraite est généralement moindre que celui applicable durant la vie active.

Plus l'argent reste longtemps à l'abri de l'impôt, plus le capital de retraite devient intéressant. C'est pourquoi il est important de commencer à cotiser le plus tôt possible.

Pas facile si vous êtes un diplômé qui arrive sur le marché du travail ou que vous avez de jeunes enfants. Vous avez peut-être un budget restreint et la retraite vous paraît bien lointaine. Cependant, l'exemple ci-dessous illustre à quel point des cotisations précoces sont avantageuses.

Cotisation annuelle	Investissement total	Valeur à 55 ans ¹
1 500 \$ par an de 25 ans à 55 ans	45 000 \$	118 587 \$
3 000 \$ par an de 40 ans à 55 ans	45 000 \$	69 828 \$

¹ Sur la base d'une hypothèse de rendement composé de 6 % d'un portefeuille équilibré (45 % en revenu fixe et 55 % en actions). Rendement basé sur les Normes d'hypothèses de projection de l'Institut québécois de planification financière 2011.

Dans le même ordre d'idées, plus vous cotisez tôt dans l'année, plus votre cotisation est profitable. Souvenez-vous que le temps est votre allié!

Pour savoir comment fonctionne la cotisation à un REER et pour obtenir de nombreux outils et conseils, consultez le desjardins.com/reer-celi.

CONCOURS

Prendre le temps de cotiser, c'est gagnant

16 000 \$ en prix

Participez en cotisant à un REER ou à un CELI avant le 1^{er} mars 2019*.



Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi

* Certaines conditions s'appliquent.

1 Caisse | 7 centres de services | 1 centre de services automatisés

418 248-4884 ou 1 877 606-4884

 **Desjardins**
Caisse de la MRC de Montmagny